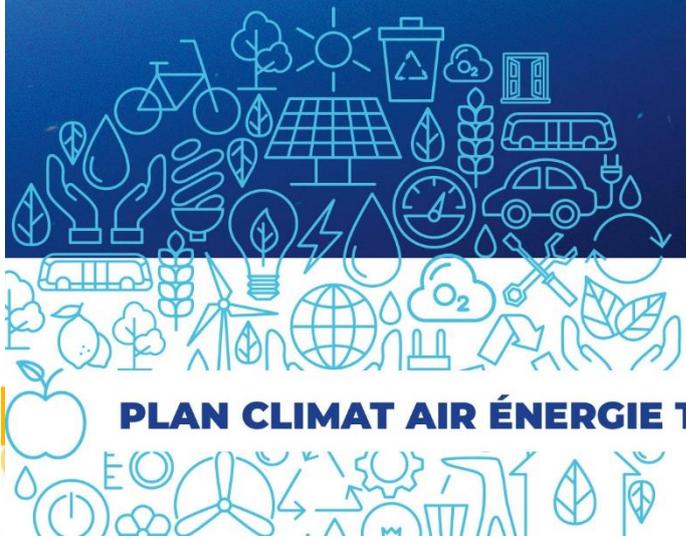


EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PCAET EUROMETROPOLE METZ



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Table des matières

1. Contexte.....	4
2. Périmètre de l'étude	5
2.1. Le territoire	Erreur ! Signet non défini.
2.2. Les orientations cadre relatives à la performance environnementale du territoire	5
3. Profil environnemental.....	14
3.1. Territoire de contrastes, une métropole dotée d'un cadre paysager d'exception	14
3.2. Des continuités écologiques riches et diverses	45
3.3. Un nombre important de risques naturels à considérer	74
3.4. Des risques technologiques maîtrisés.....	94
3.5. Des nuisances pouvant impacter la santé des habitants	107
3.6. Des ressources naturelles à préserver.....	120
3.7. Une gestion des déchets en voie d'amélioration	134
3.8. Un engagement historique du territoire dans une dynamique de transition énergétique.....	142
3.9. Synthèse des enjeux	153
4. Synthèse transversale et enjeux	157
4.1. Un enjeu d'atténuation et d'adaptation du territoire, de résilience face aux effets du changement climatique.....	157
4.2. Quelles perspectives face aux problématiques liées aux ressources et à la richesse de la biodiversité ?	158
4.3. Quelles perspectives en termes de santé et de bien-être sur le territoire métropolitain ?	167
5. Annexes	173
5.1. Glossaire	173
5.2. Liste des acronymes	176
5.3. Atlas cartographique	178
5.4. Extraits des listes d'espèces menacées présentes sur le territoire de Metz métropole – source INPN	221



1. CONTEXTE

L'Eurométropole de Metz s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La finalité de cette démarche est la lutte contre le changement climatique, avec pour cela un double objectif :

- Atténuation → réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Adaptation au changement climatique → réduire la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques inévitables.

Dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial, une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est nécessaire. L'EES permet la prise en considération des enjeux environnementaux pour l'élaboration du PCAET.

- La réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique s'appuie sur la méthodologie proposée par le CEREMA dans son guide « Évaluation Environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial » de janvier 2017.
- L'évaluation environnementale stratégique comprend :
- Un résumé non technique et une description de la manière dont l'évaluation est effectuée ;
- Une présentation générale du PCAET (objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans ou programmes) ;
- La description de l'état initial de l'environnement ;
- Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du PCAET, chaque hypothèse faisant mention des avantages et des inconvénients ;
- L'exposé des motifs pour lesquels le programme a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement.

L'exposé comporte :

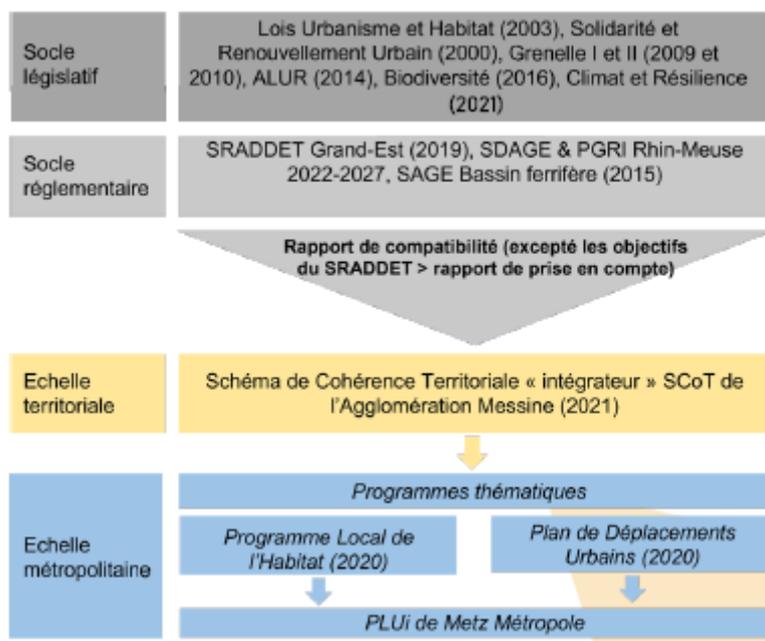
- Des effets notables de la mise en œuvre du PCAET ;
- L'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement. ;
- La présentation des mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation. Le cas échéant, justification de l'impossibilité de compenser les effets ;
- La présentation des critères, indicateurs (seuls les indicateurs propres à l'évaluation environnementale seront présentés), modalités et échéances retenues ;
- Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental

L'intégralité de l'État Initial de l'Environnement du PCAET provient de l'analyse réalisée dans le cadre de la réalisation de l'EIE du PLUi.

2. PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

2.1. Les orientations cadre relatives à la performance environnementale du territoire

Le PLUi de Metz Métropole s'inscrit dans un maillage de plans, schémas et programmes contribuant à la prise en compte des enjeux environnementaux sur le territoire. Il devra donc tenir compte des orientations et objectifs de chacun de ces documents de rang supérieur. Ce chapitre vient donc présenter par thématique les principaux documents applicables sur le territoire de Metz Métropole.



Adopté le 22 novembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe une stratégie en faveur d'un développement durable à l'horizon 2050 pour l'ensemble du territoire du Grand Est. Afin de concrétiser cette stratégie, 30 objectifs ont été définis dont un certain nombre répondent plus ou moins directement aux enjeux de performance environnementale du territoire :

Climat, Air, Energie	<p>Règle n°1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> › Règle n°2 : Intégrer les enjeux climat- air-énergie dans l'aménagement, la construction et la rénovation › Règle n°3 : Améliorer la performance énergétique du bâti existant › Règle n°5 : Développer les énergies renouvelables et de récupération › Règle n°6 : Améliorer la qualité de l'air
Biodiversité et gestion de l'eau	<p>Règle n°7 : Décliner localement la Trame verte et bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> › Règle n°8 : Préserver et restaurer la Trame verte et bleue › Règle n°9 : Préserver les zones humides › Règle n°10 : Réduire les pollutions diffuses
Gestion des espaces et urbanisme	<p>Règle n°18 : Développer l'agriculture urbaine et périurbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> › Règle n°19 : Préserver les zones d'expansion des crues › Règle n°24 : Développer la nature en ville › Règle n°25 : Limiter l'imperméabilisation des sols

De plus, il faut noter que le territoire de Metz Métropole s'inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM), dont la révision a été approuvée le 1er juin 2021. Il décline un certain nombre d'orientations relatives à la consommation d'espaces, à la performance environnementale, à la qualité du cadre de vie sur le territoire notamment via des axes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) visant à révéler le patrimoine paysager et écologique et à gérer durablement les ressources.

En plus du SRADDET et du SCoT, des plans, schémas et programmes définissent des orientations sur des thématiques spécifiques (Biodiversité, Eau, Risques, Nuisances, Energie, ...) qui devront être prises en compte par le PLUi.

- Biodiversité et Trame Verte et Bleue

Concernant la problématique de la protection des milieux naturels et de la biodiversité, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), adopté le 20 novembre 2015, a été intégré au SRADDET, en annexe. Ce document est un outil de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- ⇒ Favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- ⇒ Préserver les services rendus par la biodiversité ;
- ⇒ Préparer l'adaptation au changement climatique

Pour ce faire, il définit un plan d'action stratégique qui décline 30 orientations groupées par enjeux.

De plus, la métropole messine bénéficie d'une étude Trame Verte et Bleue validée par le Conseil métropolitain en septembre 2019 (cf p.54), publiée en juin 2020 et réalisée par l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM). Cette étude permet de disposer d'une analyse plus fine de la Trame Verte et Bleue du territoire.

Orientations du SCoTAM en matière de biodiversité et de TVB

PADD

>Objectif 3 : Entretien des paysages pour renforcer la biodiversité

- Conserver les habitats naturels supports aux déplacements et à la vie des animaux et plantes
- Restaurer les habitats endommagés et créer de nouveaux espaces favorables à la biodiversité
- Coupler les enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité et de la santé

DOO

>Conserver la trame verte et bleue existante (11 cibles)

>Effacer les ruptures physiques et mettre en réseau les cœurs de nature isolés (6 cibles)

>Coupler les enjeux de valorisation paysagère avec ceux de préservation de la biodiversité et de la santé (3 cibles)

- Paysage

En matière de paysage, le territoire de Metz Métropole est concerné pour partie par la charte du Parc Naturel Régional (PNR) de Lorraine.

Créé en 1974, le PNR de Lorraine s'insère de part et d'autre du sillon mosellan entre Metz, Nancy, Commercy et Verdun et s'organise en deux zones distinctes sur une superficie de 220 000 ha. Seules 3 communes de Metz Métropole font partie du Parc : il s'agit de Gravelotte, Vaux et Ars-sur-Moselle.

Avec pour objectif de valoriser les richesses culturelles, environnementales, historiques et humaines du territoire lorrain, le Parc fédère ses 182 communes autour d'un projet commun, d'une vision partagée traduite au sein de sa charte.

Reconduite en 2015 pour la période 2015-2027, celle-ci s'articule autour de 3 principales vocations :

- Vocation 1 : Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités
- Vocation 2 : Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine
- Vocation 3 : Un territoire qui construit son avenir avec ses bassins de vie et ses populations

Concernant les paysages, la charte décline un certain nombre d'orientations opérationnelles visant à préserver leur qualité et à limiter les pressions des développements urbains. Les objectifs et mesures retenus à l'échelle du Parc sont par exemple :

- Préserver, gérer et améliorer la Trame Verte et Bleue à toutes les échelles territoriales (O1.1.1) ; Inclure la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et autres procédures d'aménagement (mesure 2.2.1)
- Connaître, suivre et sensibiliser au patrimoine naturel (O1.1.3)
 - Inviter à la prise en compte de la biodiversité et des milieux naturels dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme (mesures 2.2.1/2.2.2)
- Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau, étangs et zones humides (O1.3.1)
 - Préserver les zones humides en mettant en œuvre des outils adaptés (inscription dans les documents d'urbanisme) (mesure 2.2.1)

La charte identifie également des unités paysagères pour lesquelles elle identifie des enjeux et fixe des prescriptions spécifiques. Le territoire de Metz Métropole est concerné par 2 de ces unités : la vallée de la Moselle et le « plateau des Côtes de Moselle ».

De plus, en 2019 Metz Métropole s'est engagé dans un Plan Paysage des Côtes de Moselle comportant des objectifs multiples et complémentaires s'articulant autour de 4 grandes thématiques (cf. p.36) :

La reconquête des friches agricoles et militaires, en illustrant par exemple le pâturage extensif comme mode d'entretien des paysages ;

La (re)découverte des paysages nocturnes : ce volet transversal constitue l'un des axes forts de ce Plan Paysage, en lien et cohérence avec le projet « trame noire » et la démarche Trame Verte et Bleue. Il s'agit d'explorer ce rapport à la nuit, à son univers ou ses paysages en exprimant son caractère vivant et poétique et en interrogeant les idées reçues et les appréhensions (peur du noir notamment) ;

- La valorisation des paysages ruraux pittoresques de la Métropole, dans le but de susciter un sentiment d'appartenance et une conscience partagée des enjeux et une mise en tourisme locale autour de ces villages vigneron ;

- Préserver le patrimoine naturel, concernant à la fois la biodiversité « ordinaire » et les espèces de faune et de flore protégées.

Le Plan Paysage, dans son diagnostic, dresse le portrait de 13 communes (Ars-sur-Moselle, Châtel-Saint-Germain, Jussy, Le Ban Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles et Vaux) de façon à montrer pour chacune d'entre elles : ce qui les caractérise, la relation aux Côtes de Moselle qu'elles entretiennent et la ou les thématiques du diagnostic qui les concerne en premier plan.

Orientations du SCoTAM en matière de paysage

PADD

>Objectif 1 : Comprendre les paysages pour les valoriser

- Considérer les paysages comme une ressource au service des territoires
- Améliorer la lisibilité des paysages
- Saisir l'opportunité des sites en transition

>Objectif 2 : S'appuyer sur les paysages pour aménager

- Concevoir des aménagements répondant à des intérêts multiples
- Aménager des espaces accessibles et créateur de liens
- Organiser le développement au sein des secteurs de transition

>Objectif 3 : Entretenir les paysages pour renforcer la biodiversité

- Coupler les enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité et de la santé

DOO

>L'insertion des projets dans leur site et leur environnement (4 cibles)

>La qualité paysagère dans les opérations d'aménagement (4 cibles)

>Les paysages au service des transitions (3 cibles)

>Mettre en scène et en récit l'important patrimoine paysager du territoire (3 cibles)

- Ressource en eau

Les problématiques de l'eau sont encadrées par plusieurs documents cadre. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse 2016-2021, approuvé par le comité de bassin le 30 novembre 2015, définit pour une durée de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre.

Le SDAGE définit 6 grands enjeux :

› Enjeu 1 : Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade ;

› Enjeu 2 : Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines ;

› Enjeu 3 : Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques ;

› Enjeu 4 : Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau des bassins du Rhin et de la Meuse ;

› Enjeu 5 : Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires ;

› Enjeu 6 : Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins versants du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière

Les travaux d'élaboration du SDAGE 2022-2027 sont engagés sur le bassin Rhin-Meuse depuis 2018. Suite au comité de bassin, le projet de SDAGE et le programme de mesures 2022-2027 ainsi que le rapport environnemental ont été consolidés. Bien que non encore validé (adoption du SDAGE avant le 22 mars 2022), il est proposé d'anticiper les éventuelles incidences sur le projet d'urbanisme intercommunal en mettant en exergue les orientations, objectifs et mesures du futur SDAGE qui devront à terme être pris en compte.

Les orientations fondamentales ciblées à ce jour sont les suivantes :

- › Eau et changement climatique, un enjeu chapeautant tous les autres : il est urgent d'agir !
- › Eau, nature et biodiversité : préserver la biodiversité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, notre assurance-vie pour demain
- › Eau et santé : priorité à la diminution des pesticides et autres substances toxiques
- › Eau et territoires : l'eau et le vivant au cœur de notre cadre de vie
- › Eau et mémoire : gérer les impacts de l'arrêt de l'exploitation minière et les pollutions liées aux guerres mondiales, connaître le passé pour mieux appréhender l'avenir
- › Eaux internationales : une gestion concertée qui ne connaît pas de frontières

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est aussi un outil de gestion définissant les modalités précises d'application des orientations du SDAGE au niveau local, pour un bassin versant. Le territoire de Metz Métropole est concerné par un seul SAGE : le SAGE du bassin ferrifère qui concerne la commune de Saint-Privat-la-Montagne. Approuvé le 27 mars 2015, ce SAGE décline 11 objectifs au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) :

- › Objectif 1 : Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme
- › Objectif 2 : Sécuriser l'AEP à long terme
- › Objectif 3 : Protéger les captages AEP
- › Objectif 4 : Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers
- › Objectif 5 : Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités
- › Objectif 6 : Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage
- › Objectif 7 : Préserver, restaurer et gérer les zones humides
- › Objectif 8 : Améliorer la gestion des plans d'eau
- › Objectif 9 : Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales
- › Objectif 10 : Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole
- › Objectif 11 : Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée.

Orientations du SCoTAM en matière de gestion de l'eau

PADD

- › Objectif 4 : Économiser et valoriser les ressources environnementales
- Modérer et optimiser l'usage de l'eau

DOO

› Modérer et optimiser l'usage de l'eau

- Cible 4.1 : Gérer l'eau potable de manière économe

- Cible 4.2 : Gérer les eaux pluviales en tant que ressources à part entière et limiter les risques d'inondations en aval

- Cible 4.3 : Valoriser l'eau comme élément d'aménité et support d'activités de loisirs

- Cible 4.4 : Gérer efficacement les eaux usées

• Risques et nuisances

Si le risque naturel lié aux inondations est en partie traité au sein du SDAGE et du SAGE, il fait également l'objet de document cadre spécifique.

La mise en œuvre de la directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a fait évoluer l'approche nationale centrée sur la sécurité des personnes et des biens directement exposés. La gestion du risque inondation ne se limite plus aux seules zones inondables mais traite aussi des incidences sur le fonctionnement des réseaux, l'accessibilité des services publics, de secours, de santé, ... Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Rhin-Meuse, approuvé le 30 novembre 2015, découle de l'application de cette directive. Ainsi, le PGRI décline des orientations spécifiques à la gestion du risque inondation, en adéquation avec le SDAGE Rhin-Meuse :

› Identifier et reconquérir les zones d'expansion des crues (Objectif 4.1 du PGRI / Orientation T5A- O4 du SDAGE) ;

› Limiter le rejet des eaux pluviales dans les cours d'eau, encourager l'infiltration (Objectif 4.2 du PGRI / Orientation T5A- O5 du SDAGE) ;

› Limiter l'accélération et l'augmentation du ruissellement sur les bassins versants ruraux et périurbains, par la préservation des zones humides et le développement d'infrastructures agro-écologiques (Objectif 4.3 du PGRI / Orientation T5A- O6 du SDAGE) ;

› Prévenir le risque de coulées d'eau boueuse (Objectif 4.4 du PGRI / Orientation T5A- O7 du SDAGE).

Le PGRI 2022-2027 n'est pas encore approuvé néanmoins il est proposé, comme pour le SDAGE, d'anticiper les éventuelles incidences sur le projet d'urbanisme intercommunal en mettant en exergue les orientations, objectifs et mesures du futur PGRI qui devront à terme être pris en compte. Ainsi, le PGRI décline des orientations spécifiques à la gestion du risque inondation, en adéquation avec le projet de SDAGE Rhin-Meuse :

› Favoriser la coopération des acteurs ;

› Améliorer la connaissance et développer la culture du risque.

Une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SL-GRI) a été réalisée à l'échelle du bassin versant Moselle Aval en lien avec la désignation du territoire de Metz / Thionville / Pont-à-Mousson en Territoire à Risque important d'Inondation (TRI). La SLGRI a été approuvée par arrêté préfectoral le 18 septembre 2017.

Enfin, il faut noter que le territoire de Metz Métropole est concerné par des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) applicables sur 15 communes (voir carte page 79) et un Plan des Surfaces

Submersibles (PSS) sur la commune de Chieulles. Ces PPRI et PSS doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le PRGI, ils devront donc, de fait, être révisés. Par ailleurs, le territoire est également concerné par des PPR liés aux risques de mouvements de terrain (voir carte page 86) ainsi qu'un PPR minier impactant la commune de Saint-Privat-la-Montagne.

Concernant les nuisances et plus particulièrement les nuisances sonores, celles-ci sont prises en compte par différents documents. Ainsi le territoire est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Moselle (3ème échéance) et par le PPBE à l'échelle de la Métropole (document approuvé en décembre 2013) dont les études pour la révision sont en cours. Il est également concerné à la marge par une servitude liée au Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine situé au sud du territoire.

Enfin, une partie du territoire et plus particulièrement les communes d'Amanvillers, Saulny, Saint-Privat-la-Montagne et Vernéville sont concernées par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bassins Miniers Nord-Lorrains. Cette directive, approuvée par décret le 2 août 2005 pose les bases de la réflexion de la constructibilité dans les bassins miniers et sert de base juridique à l'établissement des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Orientations du SCoTAM en matière de prise en compte des risques et nuisances

PADD

- › Objectif 8 : Structurer et diversifier la production de logements
- Limiter l'exposition des populations et des biens aux risques et aux nuisances

DOO

- › Agir pour la prévention des risques naturels ou liés aux activités humaines
- Cible 5.1 : Améliorer la connaissance des aléas
- Cible 5.2 : Prévenir les risques d'inondations et de remontées de nappe
- Cible 5.3 : Prévenir les risques de mouvements de terrain
- Cible 5.4 : Prévenir les risques miniers
- Cible 5.5 : Prévenir les risques technologiques et industriels et ceux liés au transport de matières dangereuses
- Cible 5.6 : Limiter l'exposition de la population aux champs électromagnétiques
- Cible 5.7 : Réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores
- Cible 5.8 : Anticiper et s'adapter au risque de sécheresse

- Climat-Air - Energie

Concernant la problématique climat-air-énergie, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Lorraine a été annexé au SRADDET avec le SRCAE d'Alsace et celui de Champagne-Ardenne. Ce document contient un diagnostic sur la région Grand Est ainsi que sur les trois anciennes régions afin de définir les perspectives du SRADDET en matière de climat, d'air et d'énergie. Ses orientations doivent faciliter et renforcer la cohérence régionale des politiques publiques engagées en intégrant les problématiques de pollutions atmosphériques, de qualité de l'air et d'exposition des populations, de

réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables et de récupération ainsi que les orientations en matière d'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique.

Approuvé en novembre 2017, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 3 Région Grand Est 2017-2021 vise à promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens, en développant des actions autour de 3 axes. Il décline certaines actions du Plan National Santé Environnement (PNSE) et s'appuie sur des diagnostics territoriaux ayant permis de définir les enjeux sanitaires et les facteurs environnementaux au sein de la région Grand Est. Le 3ème PRSE répond aux enjeux qui touchent la vie quotidienne des citoyens : l'eau potable, l'habitat, la qualité de l'air, le réchauffement climatique et les espèces invasives, l'aménagement urbain et les transports, la prévention et l'éducation.

Aussi, depuis décembre 2015, le territoire de Metz Métropole dispose d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), véritable outil opérationnel de transition énergétique des territoires. Il se décline à travers 43 fiches thématiques réparties dans 5 grands axes. Le PCAET est en cours de révision.

Orientations du SCoTAM en matière de gestion des déchets et des ressources

PADD

› Objectif 4 : Économiser et valoriser les ressources environnementales

- Exploiter les richesses du sous-sol avec sobriété
- Garantir une utilisation du bois respectueuse des milieux forestiers

DOO

› Exploiter avec sobriété les ressources du sol

- Cible 4.5 : Atténuer l'empreinte de l'exploitation de matériaux alluvionnaires et de pierre de taille

› Utiliser les ressources du sol de manière pérenne

- Cible 4.6 : Développer une agriculture urbaine et périurbaine et favoriser l'émergence de filières locales
- Cible 4.7 : Favoriser la structuration d'une filière bois
- Cible 4.8 : Protéger les exploitations et limiter le morcellement des terres

25 communes du territoire (Amanvillers, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Jussy, La Maxe, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Marly, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Rozérieulles, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Sainte-Ruffine Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vaux, Woippy) font également l'objet d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) : le PPA des Trois Vallées, approuvé en août 2015. Il s'agit d'un plan d'actions qui a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou ramener dans la zone concernée les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées réglementairement.

- Déchets et ressources

Le SRADDET, le PCAET et le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA) 2018-2023 de Metz Métropole déclinent en outre des orientations visant une gestion optimisée des déchets sur le territoire. Des documents spécifiques l'organisent également comme le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), dont les travaux menés au sein de la région Grand Est sont intégrés au SRADDET. Le PRPGD de la région Grand Est a ainsi été approuvé par le conseil régional le 17 octobre 2019.

Concernant la ressource naturelle du sol et du sous-sol, le territoire de Metz Métropole est concerné par deux documents : le Schéma Régional des Carrières (SRC) de la région Grand Est et le Schéma Départemental des Carrières (SRC) de Moselle. Ce schéma départemental, approuvé le 17 décembre 2002, fait l'état des lieux de la ressource en matériaux et formalise des orientations en faveur d'une utilisation plus rationnelle des matériaux et d'une réduction de l'extraction. D'une manière générale, il traite d'une gestion plus durable de la ressource en matériaux.

- Synthèse des documents cadres relatifs aux politiques environnementales

	Biodiversité	Paysage	Ressource en eau	Risques et nuisances	Climat Air Energie	Déchets et ressources
Échelle régionale	SRADDET Grand Est	SRADDET Grand Est Charte du PNR de Lorraine	SRADDET Grand Est	SRADDET Grand Est	SRADDET Grand Est PRSE Grand-Est	SRADDET Grand Est SRC Grand-Est PRPGD
Échelle bassin-versant			SDAGE Rhin-Meuse	PGRI Rhin-Meuse		
Échelle locale	SCOTAM Trame verte et bleue de Metz Métropole	SCOTAM Plan Paysage des côtes de Moseille de Metz Métropole	SCOTAM SAGE du Bassin Ferrifère	SCOTAM PPBE de Moselle PPBE de Metz Métropole PEB de l'aéroport Metz-Nancy SLGRI PPRI PSS PPR minier et mouvement de terrain	SCOTAM PCAET de Metz Métropole PPA des trois SCOTAM PCAET de Metz Métropole Schéma Départemental des Carrièresvallées	

3. PROFIL ENVIRONNEMENTAL

3.1. Territoire de contrastes, une métropole dotée d'un cadre paysager d'exception

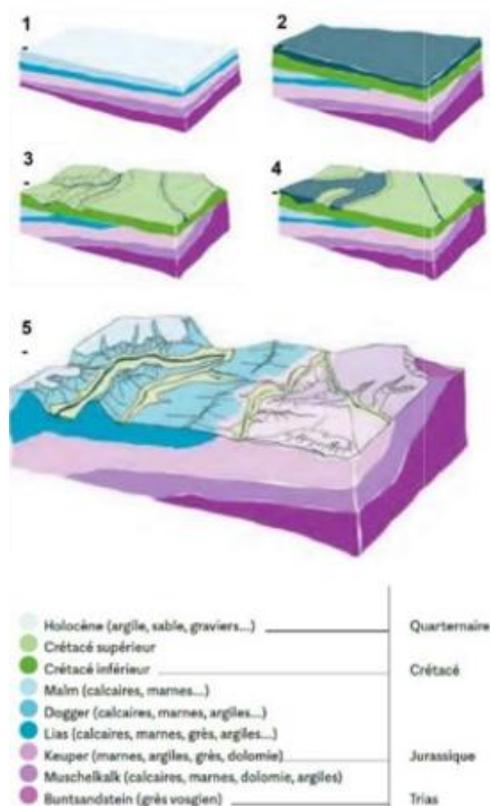
3.1.1. UN SOCLE GÉOLOGIQUE CHAHUTÉ FAÇONNANT DES PAYSAGES SINGULIERS

Pour bien appréhender l'organisation des paysages d'un territoire, il est incontournable de comprendre son socle physique. L'agglomération messine s'étend à l'interface de deux entités géologiques :

› A l'ouest, les côtes de Moselle surplombent toute l'agglomération messine. Elles forment l'ultime « cuesta » du bassin parisien qu'elles séparent du plateau lorrain, créé par le soulèvement des Alpes et du massif vosgien. Ces côtes sont entaillées par des vallées profondes et encaissées, des écrins préservés à l'écart de la ville, des paysages uniques et dépaysants.

› A l'est, le plateau lorrain présente des sommets moins élevés et des pentes plus douces sur de vastes étendues, formant un paysage de plateau collinaire entaillé de rivières et ruisseaux. Il offre de multiples variations : fonds de vallées humides, doux et ronds versants sur lesquels s'accrochent les villages, hors d'eau, et où se déploient des cultures.

Entre les deux, la Moselle trace un fil d'eau au pied des plus fortes pentes. Son passage isole une rangée de buttes témoins qui dominent la plaine est. Descendue des Vosges, elle est d'abord rejointe par la Meurthe au nord de Nancy, puis recueille les eaux de la Seille à Metz. En pied de mont et en bord de plaine, elle façonne des paysages sans cesse changeants mais sans rupture.



Les grandes formations géologiques du territoire :

1 - Jurassique, de -200 à -145 Millions d'années (Ma) : accumulation des couches sédimentaires.

2 - Crétacé, de -145 à -65 Ma : vastes dépôts crayeux marins. Les Alpes se soulèvent, provoquant à leur tour le soulèvement des Vosges. Pendage des couches sédimentaires vers l'ouest.

3 - Paléogène, de -65 à -23 Ma : érosion de la couverture crétacée grâce au réseau hydrographique qui déblaie les terrains meubles argileux et sableux. Les vallées fluviales s'encaissent.

4 - Le pendage des couches sédimentaires vers l'ouest s'accroît. Transgressions et régressions marines. Installation des rivières sur les rivages. Régression marine sur le Warndt vers l'Allemagne.

5 - Actuel : encaissement du relief sous la couverture crétacée que l'on retrouve en Champagne par érosion ; exhumation du relief de cotes (cuestas), formé par l'alternance de roches tendres (sables, etc.) et dures (calcaires, grès, etc.), plus ou moins érosives.

Source : Plan Paysages SCoTAM

Au cours des temps géologiques, le socle a connu de profondes transformations qui ont façonné le relief du territoire. Ces contrastes entre petites vallées encaissées, buttes témoins aux pentes douces, vaste vallée de la Moselle, donnent toute leur diversité et font la singularité des paysages messins que l'on connaît aujourd'hui.



Des contrastes topographiques créant des panoramas sur la Métropole (vue depuis la Place de l'Esplanade à Scy-Chazelles) – Côtes de Moselle – Source : Even conseil



Des paysages vallonnés et verts laissant deviner la présence de cours d'eau à Marieulles - Source : Even conseil



Le plateau lorrain, vastes étendues de grandes cultures – D68A à Coin-lès-Cuvry - Source : Even conseil



Un socle géologique également lisible dans les constructions en pierre de Jaumont, à Metz - Source : Even conseil

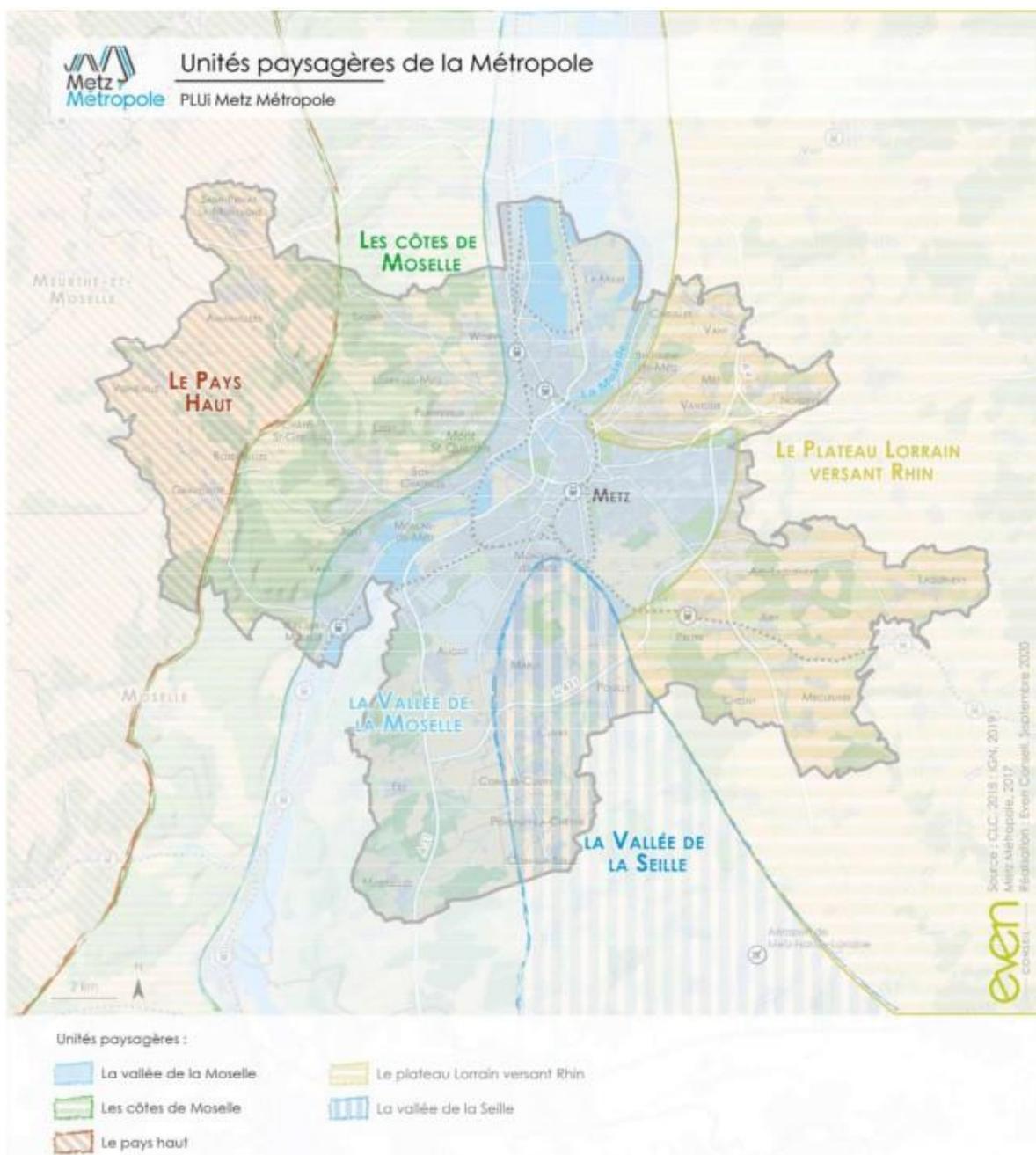
3.1.2. UNE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE CRÉANT UN CADRE DE VIE QUALITATIF

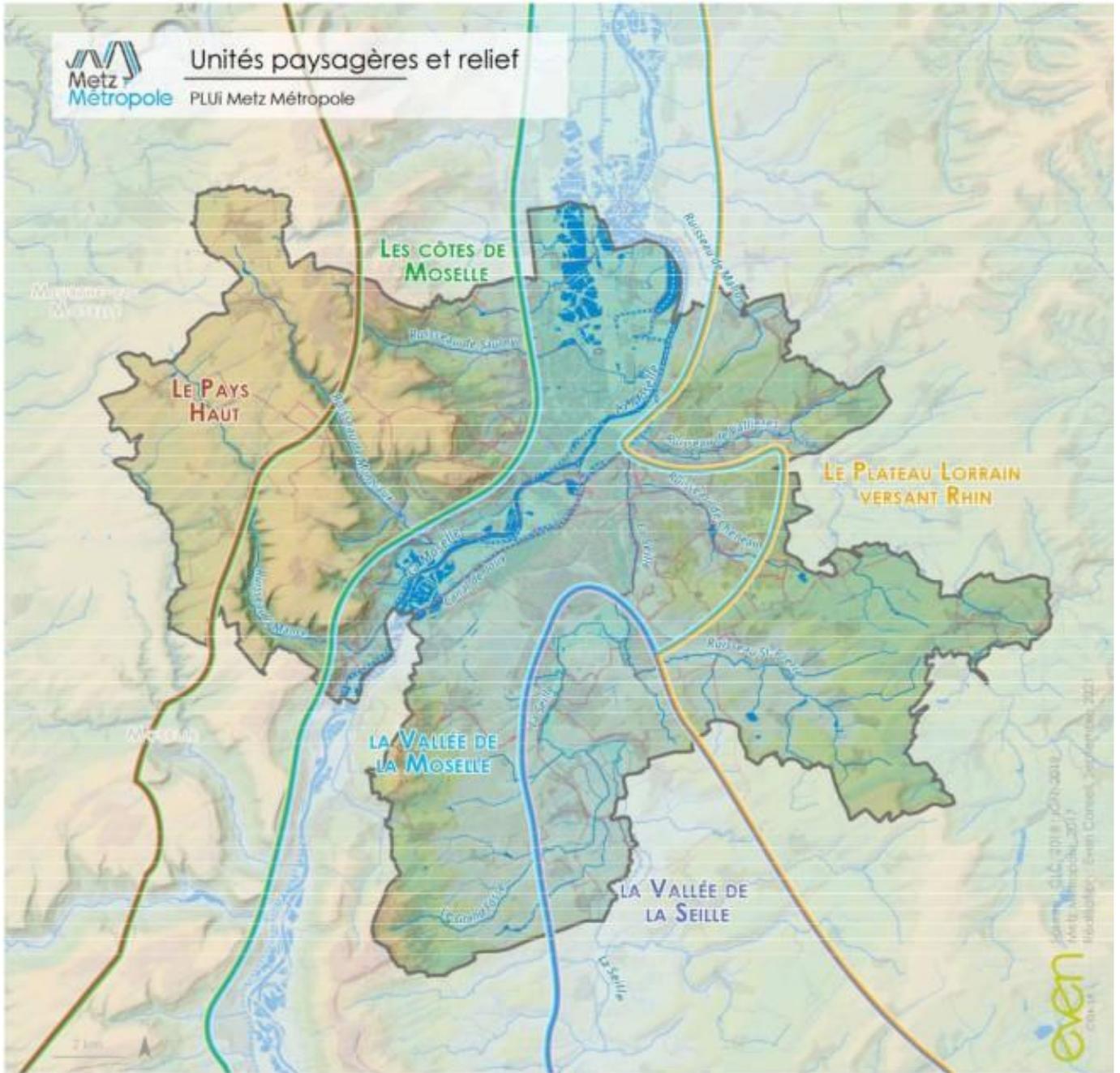
Le territoire de Metz Métropole dispose de paysages riches et particulièrement diversifiés. L'agglomération est souvent décrite par la qualité « naturelle » de ses contours, faits de vallons humides de la Mance et du Montvaux, des vallées de la Moselle et de la Seille, des coteaux calcaires des côtes de Moselle qui se dressent et que l'on distingue de loin (même au-delà du territoire intercommunal), les reliefs boisés tels que le Mont Saint-Quentin, des zones humides telles que le marais du Grand Saulcy, ou encore de vastes plaines agricoles.

Le cœur urbain de la Métropole est également perçu comme une « ville verte », avec ses ripisylves fournies, ses nombreux jardins publics, la proximité de la campagne, etc. Le paysage fait donc partie intégrante de l'identité du territoire, ce qui en fait une ressource à la fois à préserver mais également à valoriser.



5 unités paysagères offrant un cadre de vie qualitatif





Unités paysagères :

- La vallée de la Moselle
- Les Côtes de Moselle
- Le Pays Haut
- Le plateau Lorrain versant Rhin
- La vallée de la Seille

Relief

Réseau hydrographique

- Cours d'eau permanent
- Canal
- Cours d'eau intermittent
- Chemin de randonnée

Données : IGN, 2018 ; IGN, 2011
 Met. Météo, 2017
 Hydrologie : Serv. Climat, Service, 2011
 even

A. La vallée de la Moselle, véritable artère du territoire

Communes concernées : La Maxe, Chieulles, Saint-Julien-lès-Metz, Woippy, Metz, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Scy-Chazelles (Scy-Bas), Moulins-lès-Metz, Augny, Féy, Coin-lès-Cuvry, Marieulles, Ars-sur-Moselle, Peltre, Jussy, Vaux, Marly.

- Socle naturel et biodiversité

En parcourant l'ensemble du territoire du sud au nord, la Moselle forme une véritable artère hydrographique structurant les paysages de la Métropole, mais également de la région. À la fois continuité paysagère d'envergure et limite physique aux déplacements humains, ce cours d'eau marque la rupture à l'échelle de la Métropole entre les côtes de Moselle et le plateau lorrain.

Au niveau d'Ars-sur-Moselle, première commune du territoire traversée par la rivière qui lui a donné son nom, le cours d'eau forme des méandres qui ont autrefois créé une vaste plaine alluviale au rythme des crues. En conséquence, les sables y ont été extraits et on y trouve aujourd'hui d'anciennes gravières recouvertes d'eau. Ces plans d'eau artificiels créent des ambiances lacustres qui renforcent la présence de l'eau sur le territoire, bien qu'ils soient bien souvent peu perceptibles.

Après la traversée de Metz, la vallée retrouve progressivement l'épaisseur de sa plaine alluviale, arborant de nouveau les paysages lacustres des anciennes gravières en rive gauche. Sur cette même rive, les activités économiques et industrielles sont très présentes, et marquent fortement les paysages de leurs bâtis imposants et peu insérés dans le paysage local, comme l'ancienne centrale électrique de la Maxe ou encore le nouveau port de Metz. Longtemps apprivoisé par l'Homme, le cours de la Moselle est doublé par un canal de Moulins-lès-Metz à Metz, facilitant la circulation des bateaux jusqu'à Thionville. Il est cependant peu visible dans le paysage urbain, de même que les affluents de la Moselle (la Seille, ruisseaux de Vallières, de Saulny, de la Bonne Fontaine...)

- Développement urbain

C'est sur les bords de la Moselle que s'est installé l'essentiel des activités humaines, profitant de sa force pour les industries et le transport de matériaux. La vallée de la Moselle constitue donc l'unité paysagère la plus contrainte et la plus soumise aux pressions anthropiques du territoire entre urbanisation dense, trafic fluvial et infrastructures lourdes longeant la vallée pour desservir les grands pôles urbains (réseau ferré, zones de triage ou plateformes multimodales imposantes, autoroute A31, routes départementales de part et d'autre de la Moselle, ...). Pourtant, les paysages de la vallée de la Moselle sont très changeants et faits de contrastes, au rythme des cheminements de la rivière et des implantations humaines.

À partir de Moulins-lès-Metz, l'urbanisation se fait de plus en plus présente, effaçant les plaines cultivées profitant de la fertilité des alluvions, pour finalement atteindre un niveau d'artificialisation très important laissant seulement la place au lit mineur de la Moselle, qui garde toutefois son caractère naturel. En traversant Metz, cœur de la métropole, la vallée de la Moselle perd son caractère végétal pour devenir plus minérale, mais les berges du cours d'eau restent habillées d'une ripisylve épaisse et fournie, lui donnant un caractère naturel qui contraste avec le tissu urbain dense.

B. Les Côtes de Moselle, écrin de verdure de la métropole

Communes concernées : Saulny, Woippy, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Lessy, Châtel-Saint-Germain, Scy-Chazelles, Rozérieulles, Jussy, Vaux, Ars-sur-Moselle, Sainte-Ruffine.

- Socle naturel et biodiversité

Surplombant la vallée, les côtes de Moselle se caractérisent par de grandes buttes verdoyantes aux volumes arrondis mais imposants. En rejoignant la Moselle, plusieurs ruisseaux (ruisseau du Montvaux, ruisseau des Chiloux, ruisseau de Saulny et Woippy, etc.) entaillent les côtes et forment des vallons encaissés.

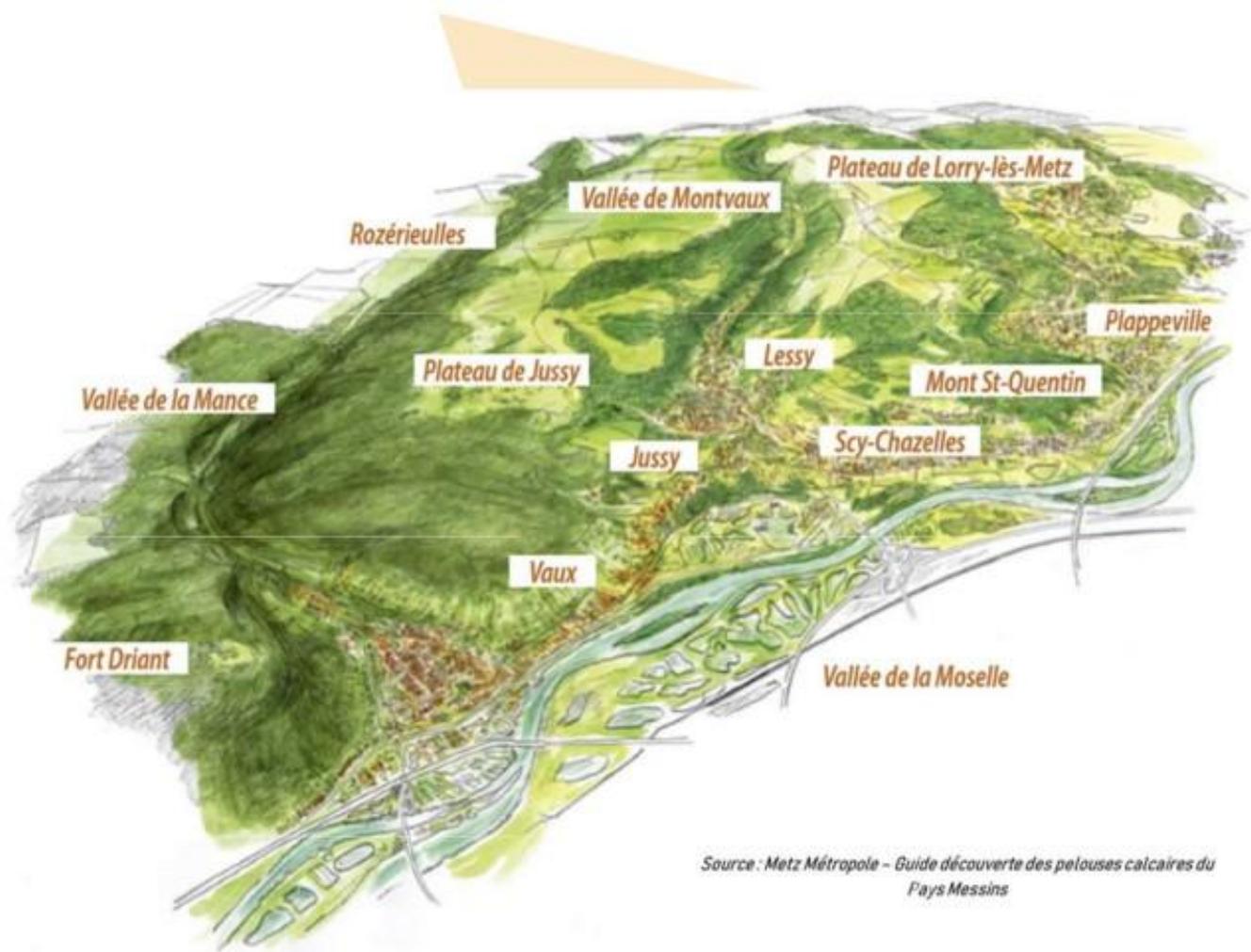
Les pentes des côtes sont densément boisées, formant un ruban de feuillus qui crée des paysages très verts et intimistes au sein de vallons, bien que refermés sur eux-mêmes. Toutefois, leurs sommets sont occupés de pelouses calcaires qui s'ouvrent sur la vallée de la Moselle, l'agglomération messine et le versant Rhin du plateau lorrain. La haute valeur écologique et la fragilité de ces espaces a poussé les autorités compétentes à les classer au réseau Natura 2000 et aux zonages d'inventaires nationaux (ZNIEFF). C'est par exemple le cas du Mont Saint-Quentin, structure paysagère emblématique des côtes de Moselle, site classé, qui forme un promontoire s'avancant dans la vallée.

- Développement urbain

Historiquement, les côtes accueillent des villages de vigneron, implantés sur les pentes et entourés d'une ceinture de vergers, évitant les crues de la Moselle et de ses affluents tout en profitant des coteaux cultivés. Aujourd'hui, les développements plus récents s'étendent en un tissu continu en fond de vallée et de vallons. A proximité des villages, quelques vergers subsistent.

Bien ancrée dans l'histoire du territoire, la viticulture a laissé de nombreux témoignages sur les côtes de Moselle et particulièrement au niveau du Mont Saint-Quentin. En effet, au XIX^{ème} siècle, la vigne couvrait plus d'un tiers du territoire des communes de Plappeville, Châtel-Saint-Germain, Lessy, Longeville-lès-Metz, Rozérieulles, Scy-Chazelles. Des vins renommés y étaient alors produits. Depuis quelques années, les vignes ont refait leur apparition sur les coteaux et de nouveaux pieds sont plantés chaque année. Cette dynamique est encouragée par l'obtention, en 2011, des labels AOC et AOP Vins de Moselle, mis à jour en 2019.

La grande diversité végétale présente sur les côtes offre une très large palette chromatique, et donc les paysages changeant au fil des saisons.





Une préservation d'anciens vergers de production – Source : Even conseil



Un renouveau de l'activité agricole animant les paysages – Source : Even Conseil



FOCUS Le Mont Saint-Quentin, un belvédère sur la Métropole

Haut de 356 m, le site du Mont Saint-Quentin surplombe la vallée de la Moselle. La grande richesse architecturale, culturelle, écologique et paysagère qu'il abrite en fait un véritable poumon vert du territoire, reconnu au niveau national par le classement du site en 1994.

Ainsi, ce site classé concerne 6 communes (Lessy, Le Ban Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Plappeville, Sey-Chazelles, Lorry-lès-Metz) sur près de 700 ha. Un site inscrit complète ce dispositif de protection des paysages à Rozérieulles. Coiffé par une ceinture de forts, il est un élément marquant du paysage local reconnaissable grâce à la tour Hertzienne qui émerge de la canopée.

• Une richesse historique

L'histoire du Mont remonte à l'antiquité. En effet, les Gaulois y pratiquaient les rites de leur culte. Au Moyen-Âge, une église fut construite au sommet du Mont. Au cours des années, l'église et les édifices religieux présents sur le site furent détruits.

Historiquement, la viticulture fut très présente sur le Mont Saint-Quentin. De nombreuses vignes furent donc plantées alimentant la ville de Metz en vin et faisant accroître la prospérité du territoire.

Après avoir été un haut lieu religieux, le Mont prend une vocation militaire. Ainsi, plusieurs forts furent construits sur ce secteur. Des vestiges de ce passé sont d'ailleurs toujours présents sur le site.

Aujourd'hui, ce site accueille de nombreuses activités aussi bien économiques (agriculture, viticulture) que de loisirs (sport de pleine nature).

• Un patrimoine naturel remarquable à préserver

Outre l'aspect historique, le Mont Saint-Quentin présente un fort intérêt écologique. En effet, plusieurs périmètres de protection ou d'inventaire sont présents au niveau du site (Natura 2000, ZNIEFF type I et II, site classé). De manière générale, le Mont Saint-Quentin possède des milieux très diversifiés (boisements, pelouses sèches, ...) ce qui contribue à la qualité de son patrimoine naturel.

Son inscription aux sites classés implique que tout projet en son sein ou dans son environnement proche doit faire l'objet d'un examen particulier et d'autorisations, dans le souci de préserver son patrimoine culturel et paysager.

• Des outils favorisant une gestion qualitative du site

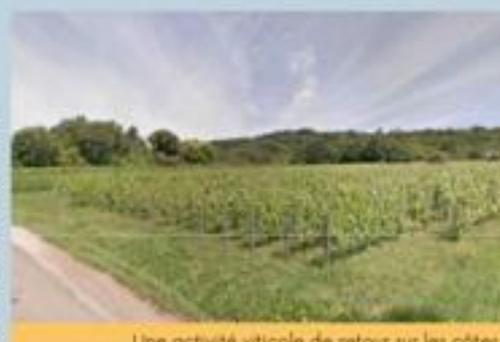
Afin d'assurer une gestion qualitative du site, un plan de gestion du site a été mis en place en 2016. Il définit un programme d'actions pour l'ensemble du site classé. Ce document est complété par un cahier de recommandations architecturales et paysagères. De plus, depuis 2013, un Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN) a été institué sur les communes de Sey-Chazelles et Lessy. Celui-ci a pour objectif : la protection des coteaux de l'urbanisation, la sécurisation des ouvrages et la reconquête agricole et naturelle d'une zone d'environ 96 hectares.



Vestiges des fortifications militaires en héritage historique



Une vue dégagée sur la Métropole messine et la vallée de la Moselle



Une activité viticole de retour sur les côtes

C. Le Pays Haut, un vaste plateau agricole ponctué de quelques boisements

Communes concernées : Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Amanvillers, Lorry-lès-Metz, Châtel-Saint-Germain, Vernéville, Rozérieulles, Gravelotte.

- Socle naturel et biodiversité

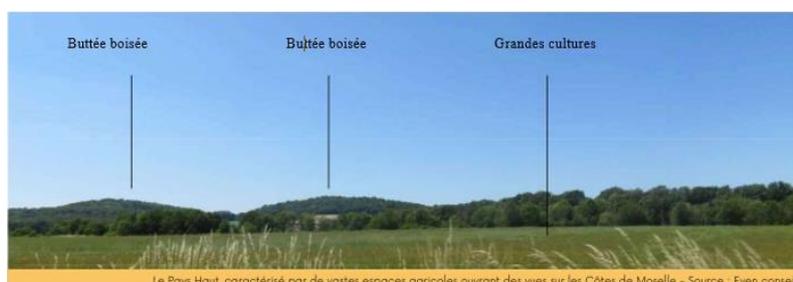
Les paysages du Pays Haut se caractérisent par de vastes étendues agricoles à vocation céréalière entrecoupées de quelques îlots boisés. Le relief, dont l'altitude varie de 300 à 350 m, est peu marqué. Le plateau est entaillé par quelques vallées (vallées de la Mance, de Montvaux, de Saulny). Les espaces sont très nettement délimités, la notion de frange ou d'espace de transition n'existe pas. Un espace donné n'a qu'une seule vocation.

Les grandes cultures sont les principales composantes du paysage. Les îlots boisés présents sont de taille variable mais ils ont quasiment tous la même composition végétale (frênes, charmes et chênes). Il s'agit d'une végétation ordinaire qui, bien que clairsemée, procure à la faune locale des espaces relais nécessaires à son maintien. Les arbres isolés et les haies se font rares, les vergers tendent à régresser sauf pour quelques communes et à proximité des villages.

À l'approche des ruisseaux, quelques prairies ont été préservées pour le pâturage et l'alimentation du bétail. Malgré la prégnance de l'agriculture intensive, on ne trouve pas de grandes structures de stockage des céréales ou de silos au caractère souvent dépréciatif, alors qu'ils s'imposent dans d'autres régions agricoles comme la Champagne ou la Bourgogne.

- Développement urbain

Les habitations traditionnelles plus profondes que larges, avec des toits peu pentus sont construites avec des merlons de pierres locales puis enduites. Les granges et leurs grandes portes en bois disparaissent petit à petit pour être reconverties en logements. Quelques villages font toutefois exception, à l'image de Saint-Privat-la-Montagne où les maisons de la cité minière dominent.



D. Le plateau lorrain versant Rhin

Communes concernées : Chieulles, Vany, Saint-Julien-lès-Metz, Mey, Vantoux, Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy, Laquenexy, Jury, Peltre, Mécleuves, Chesny.

- Socle naturel et biodiversité

Situé à l'est de Metz Métropole, le plateau lorrain se compose de vastes étendues cultivées de faible pente. L'espace est presque intégralement dévolu à l'agriculture intensive sur de très grandes surfaces, ce qui participe à la simplification du paysage. Au milieu des espaces céréaliers, quelques bosquets ont été préservés lorsque le relief s'accroît. Les bois accueillent une biodiversité caractéristique de ce type de milieu. D'un point de vue fonctionnel, ils sont le refuge de nombreux animaux dont les habitats ont parfois été détruits ou fragmentés (disparition de prairies, haies, vergers, friches...) par les phénomènes d'artificialisation liés aux activités anthropiques (urbanisation, infrastructures...). Généralement, les communes ont préservé ces bois et forêts dans leur document d'urbanisme, mais les plus petits sont encore menacés par les pressions agricoles (politiques de remembrement, multiplication des grandes cultures monospécifiques...) ou foncières (par exemple, un bosquet au nord-est de Mécleuves).

La présence des ruisseaux est parfois soulignée par des ripisylves généralement composées de saules ou de frênes. Au bas des petits vallons, quelques prairies subsistent, mais elles ont tendance à disparaître au profit de la céréaliculture ou de l'urbanisation comme à Magny quartier sud de Metz.

- Développement urbain

Le plateau offre peu de contraintes à l'urbanisme. C'est pourquoi l'agglomération messine s'y est développée et continue de le faire. Au cours du XXe siècle, plusieurs quartiers majeurs de Metz ont été aménagés (Technopôle, La Patrotte, Bellecroix, Grange-aux-Bois, Queuleu notamment) et deux projets de ZAC sont en cours de réalisation (Mercy, Parc du Technopole). De plus, des développements pavillonnaires s'y sont également opérés (Vany, Noisseville, Laquenexy, Mécleuves...).

Néanmoins, les villages périphériques de l'agglomération ne jouxtent pas les zones urbaines denses. L'agglomération ne s'agrandit pas en tache d'huile, mais plutôt de manière compacte laissant entre les espaces bâtis des coupures vertes et espaces de respiration importants pour la circulation de la biodiversité et la visibilité des paysages locaux. En revanche, les limites entre l'espace urbain et l'espace rural sont très lisibles, on y trouve les franges urbaines les moins intégrées dans le grand paysage.



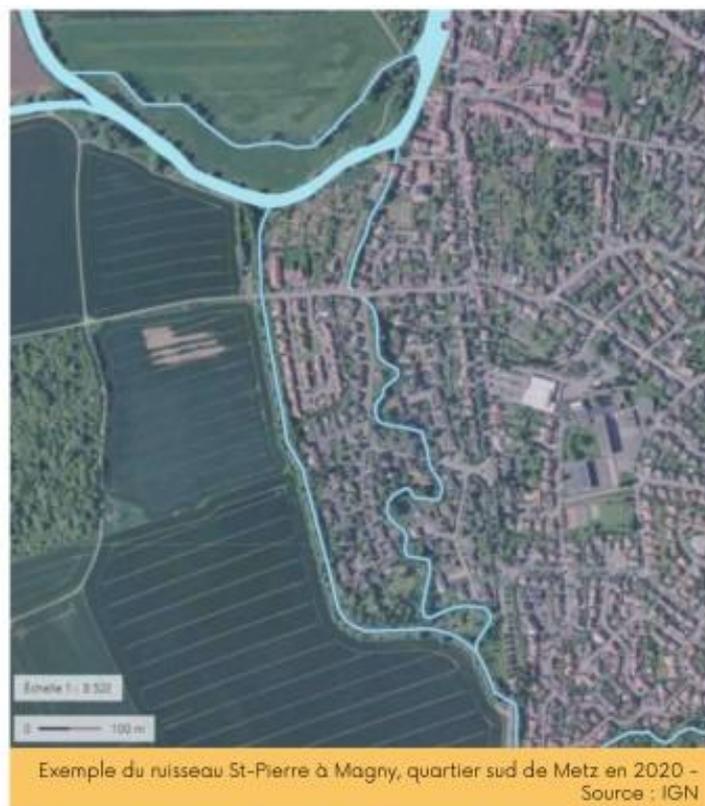
E. La vallée de la Seille

Communes concernées : Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Pouilly, Cuvry, Coin-lès-Cuvry, Pournoy-la-Chétive, Coin-sur-Seille.

- Socle naturel et biodiversité

La Seille est une rivière du plateau lorrain qui s'écoule du sud au nord et se jette dans la Moselle à Metz. Sa vallée est peu profonde, mais relativement large au regard de la taille du cours d'eau. Le relief du plateau étant très doux, la vallée est en pente douce et régulière. La Seille dessine des méandres dans le paysage, bien que son cours ait souvent été remanié pour faciliter le transport du sel entre Château-Salins et Metz. Ainsi, plusieurs portions de la rivière ont fait l'objet d'une rectification.

La Seille a gardé une grande partie de sa ripisylve, tout comme ses principaux affluents (ruisseau Saint-Pierre, etc.). Cette bande arborée qui longe le cours d'eau lui donne une lisibilité dans le paysage, car les autres types de boisement ont quasiment disparu. Metz Métropole, la ville de Metz et le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Seille réalisent de nombreux travaux visant notamment à renaturer les berges.



- Développement urbain

À l'exception de Marly, peu de villages se sont développés en fond de la vallée, préférant s'éloigner à cause du risque d'inondation. Cette caractéristique permet à la vallée de la Seille de garder un aspect naturel, alors qu'elle pénètre profondément dans l'agglomération. Cette entité paysagère prend fin au sud du quartier du Sablon à Metz avec plusieurs terrains de sport construits au plus proche de la Seille. La confluence avec la Moselle reste néanmoins très discrète, c'est-à-dire peu lisible dans le grand paysage. Cependant les bords de la Seille sont aménagés sur Metz, entre la Porte des Allemands et la confluence avec la Moselle, notamment la promenade des remparts très fréquentée et le Parc de la Seille.



3.1.3. UNE DIVERSITÉ PATRIMONIALE SUPPORT D'AMBIANCES SINGULIÈRES

A. Un patrimoine défensif et militaire

Les plus anciennes traces d'occupation du site primitif de Metz remontent à un peu plus de 3 000 ans. Cette histoire trimillénaire a légué à l'agglomération messine un patrimoine bâti architectural riche et de grande diversité, préservé malgré les tourments de l'Histoire. Celle-ci a laissé de nombreuses traces, encore très lisibles aujourd'hui dans les paysages, et qui constituent des marqueurs de l'identité locale.

En premier lieu, la Métropole est caractérisée par la présence de nombreux édifices défensifs et militaires : on trouve par exemple une centaine de sites sur le territoire de l'Eurométropole, entre ceintures fortifiées, casernes, base aérienne, et même des fermes fortifiées. Le foncier militaire, parfois en friche, laisse aujourd'hui place à des projets de réhabilitation et de changement d'usage. Le plus emblématique est le plateau de Frescaty, actuellement en cours de transformation. Ce site est une ancienne base aérienne militaire, appartenant désormais à la métropole et accueillant diverses activités, notamment des entreprises et des services et de l'agriculture.

Au cœur de plusieurs conflits, le territoire compte également de nombreux sites de mémoire : cimetières et monuments dédiés à la guerre de 1870 et aux deux guerres mondiales. Ils font parfois l'objet d'une mise en scène, comme le musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte, etc.

B. Un patrimoine industriel

Si les éléments bâtis et appareils productifs se sont progressivement effacés, quelques traces du passé industriel et sidérurgique de la vallée de la Moselle subsistent, notamment à travers l'importance de son maillage ferroviaire, ainsi que la présence du Nouveau Port de Metz. Il fait partie du « canal des mines de fer » de Moselle entre Metz et Thionville.

Mais le patrimoine militaire ne se limite pas aux emprises bâties : l'armée est propriétaire de 1 230 hectares de foncier boisé (soit 2,2% du territoire). Ces espaces boisés participent pleinement à la qualité des paysages métropolitains, notamment sur les hauteurs de la rive gauche de la Moselle.



Ces boisements ne sont pas ouverts au public mais restent toutefois accessibles et utilisés.

La Métropole a cependant d'ores et déjà pu acquérir 200 hectares de forêt appartenant préalablement à l'armée. Ils présentent des potentialités majeures pour la qualité du cadre de vie des habitants de Metz Métropole et sont également pourvus d'une richesse d'espèces faunistiques et floristiques et d'habitats.

L'activité industrielle se concentre aujourd'hui essentiellement au nord du territoire, et marque les paysages de ses bâtiments imposants (ancienne centrale électrique de la Maxe, vastes zones industrielles et logistiques comme Berlange, Metz-Deux Fontaines, Parc des Varimonts, ...).

C. Un patrimoine local

Le pays messin a reçu en héritage un petit patrimoine local tout aussi riche et original qui ne fait pas toujours l'objet d'une protection réglementaire. Ces petits éléments construits, répartis un peu partout en milieu rural, représentent une part de l'histoire, des coutumes, et des usages locaux. Ils doivent être mis en valeur, tant ils contribuent à la spécificité des paysages et à l'identité des villes et villages de la métropole. Il s'agit notamment du petit patrimoine hydraulique (lavoirs et fontaines), de petits édifices religieux (chapelles, calvaires), de vestiges de l'agriculture d'autrefois, de murs de clôture, de parcs et jardins, etc.

Les communes organisent progressivement la reconnaissance de ce petit patrimoine, notamment rural, qui ne fait pas l'objet de protections patrimoniales nationales ou régionales. Ainsi plus de 300 éléments de patrimoine vernaculaire comprenant des ouvrages militaires, lavoirs, châteaux, etc. sont inscrits aux plans locaux d'urbanisme en vigueur.

D. Un patrimoine remarquable reconnu et valorisé

La richesse et la singularité du patrimoine de l'agglomération messine sont largement reconnues et valorisées, à travers différentes protections réglementaires. La Métropole compte ainsi 3 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), témoignant de la présence d'un patrimoine d'intérêt majeur : les SPR de Metz, de Montigny-lès-Metz et de Scy-Chazelles. Metz est également reconnue Ville d'Art et d'Histoire depuis 2011.

La Métropole messine se démarque par son grand nombre d'édifices remarquables disséminés sur l'ensemble du territoire, avec toutefois une forte implantation sur les côtes et avant-côtes de Moselle, profitant de leur position de promontoire. Berceau historique du développement du territoire, la vallée de la Moselle concentre également une majeure partie du patrimoine remarquable de l'agglomération messine. A l'échelle du territoire, on trouve 137 Monuments Historiques couvrant environ 108 hectares sur le territoire :

- › 49 sont « classés » : porte de Bellecroix, Cathédrale Saint-Etienne, Aqueduc gallo-romain d'Ars-sur-Moselle, Abbaye Saint-Clément à Metz, ...
- › 82 sont « inscrits » : Ancien château d'Espagne à Mey, Synagogue de Metz, ancien donjon des Gournay à Longeville-les-Metz, gare de Metz, etc.
- › 6 sont « inscrits et classés » : Commanderie Saint-Antoine, Abbaye Sainte-Glossinde, Église Saint-Etienne-le-Dépenché, Église Sainte-Ségolène, etc.

Par ailleurs, 3 communes de l'agglomération sont intégrées au Parc Naturel Régional de Lorraine (Gravelotte, Vaux, Ars-sur-Moselle), témoignant d'une qualité patrimoniale et paysagère remarquable.

La structure du village lorrain est très fréquemment de type village-rue : il ne s'agit pas seulement de maisons bâties le long d'un axe de communication, mais d'un espace commun : l'usoir. De nombreux villages sont construits sur ce modèle, comme par exemple à Vantoux. Dans les zones à dominante agricole, l'usoir déterminait, au-devant de la façade, un espace ample permettant le dépôt d'outils agricoles, de fumier et de charrettes. Il constituait une dépendance du domaine public communal, affectée aux besoins des usagers de la voie publique, mais également des riverains, qui avaient sur ces parcelles des droits propres reconnus par les usages locaux.

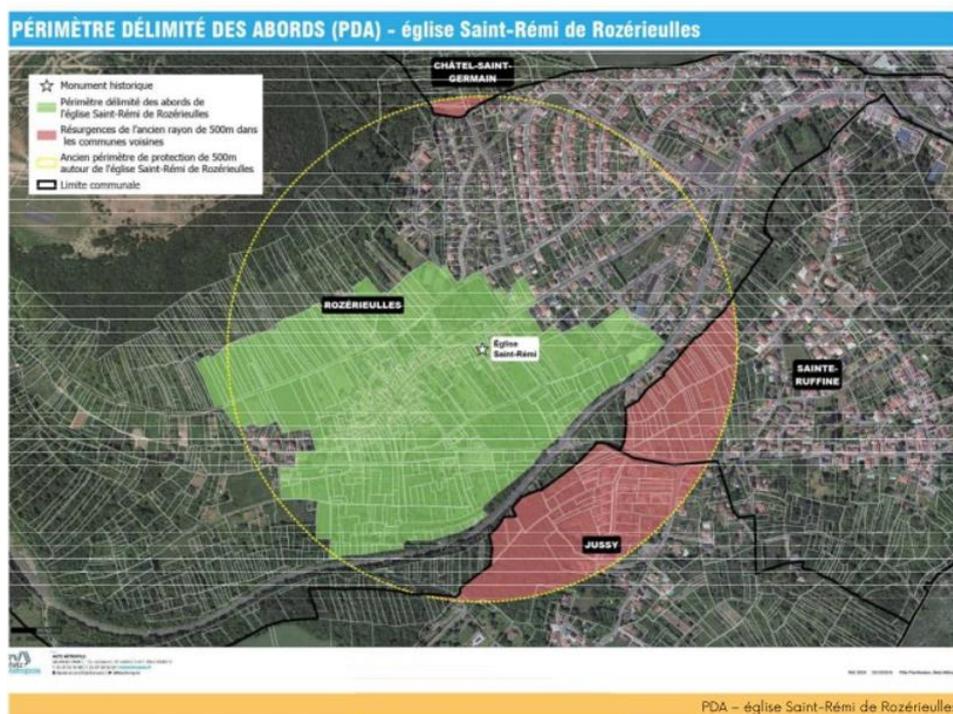
Sur les côtes, les villages vigneron se caractérisent quant à eux par une morphologie adaptée au relief, avec des maisons accolées, sans retrait par rapport à la rue, où la vigne tapisse parfois les façades aux portes sculptées. Tous les villages des côtes de Moselle respectent ce modèle à l'image de Lorry-lès-Metz, Vaux, etc.

Cette richesse patrimoniale induit une sensibilité paysagère particulière avec des enjeux de protection des éléments considérés mais également des enjeux d'intégration des nouvelles constructions dans les contextes patrimoniaux. De plus, au regard de la topographie du territoire, des enjeux de covisibilité avec certains éléments de patrimoine peuvent apparaître.



En ce sens, le code du patrimoine a permis de faire évoluer les périmètres de protection des monuments historiques vers des PDA (Périmètres Délimités des Abords). Le but est de limiter les protections aux abords des monuments historiques, anciennement déterminées par une distance réglementaire de 500m autour du Monument Historique, aux espaces les plus intéressants sur le plan patrimonial, participant réellement à la qualité de l'environnement du monument et nécessitant par conséquent une attention particulière. Ainsi le PDA tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager accompagnant le monument historique comme un ensemble cohérent. Au sein de la Métropole, des projets de PDA sont en cours d'études en parallèle de l'élaboration du PLUi. Un PDA a déjà été approuvé, celui de l'église Saint Rémi sur la commune de Rozérieulles.

À noter que le patrimoine fait l'objet d'un cahier thématique dédié, intitulé « Morphologie urbaine et Patrimoine ».





Un patrimoine défensif au cœur du tissu urbain – Metz – Source : Even conseil



Ancienne caserne en pierre de Jaumont, caractéristique de l'agglomération messine – Metz – Source : Even conseil



L'ancienne base de Frescaty, en cours de réhabilitation, intégrant un projet d'agrobiopole durable, Metz – Source : Even conseil



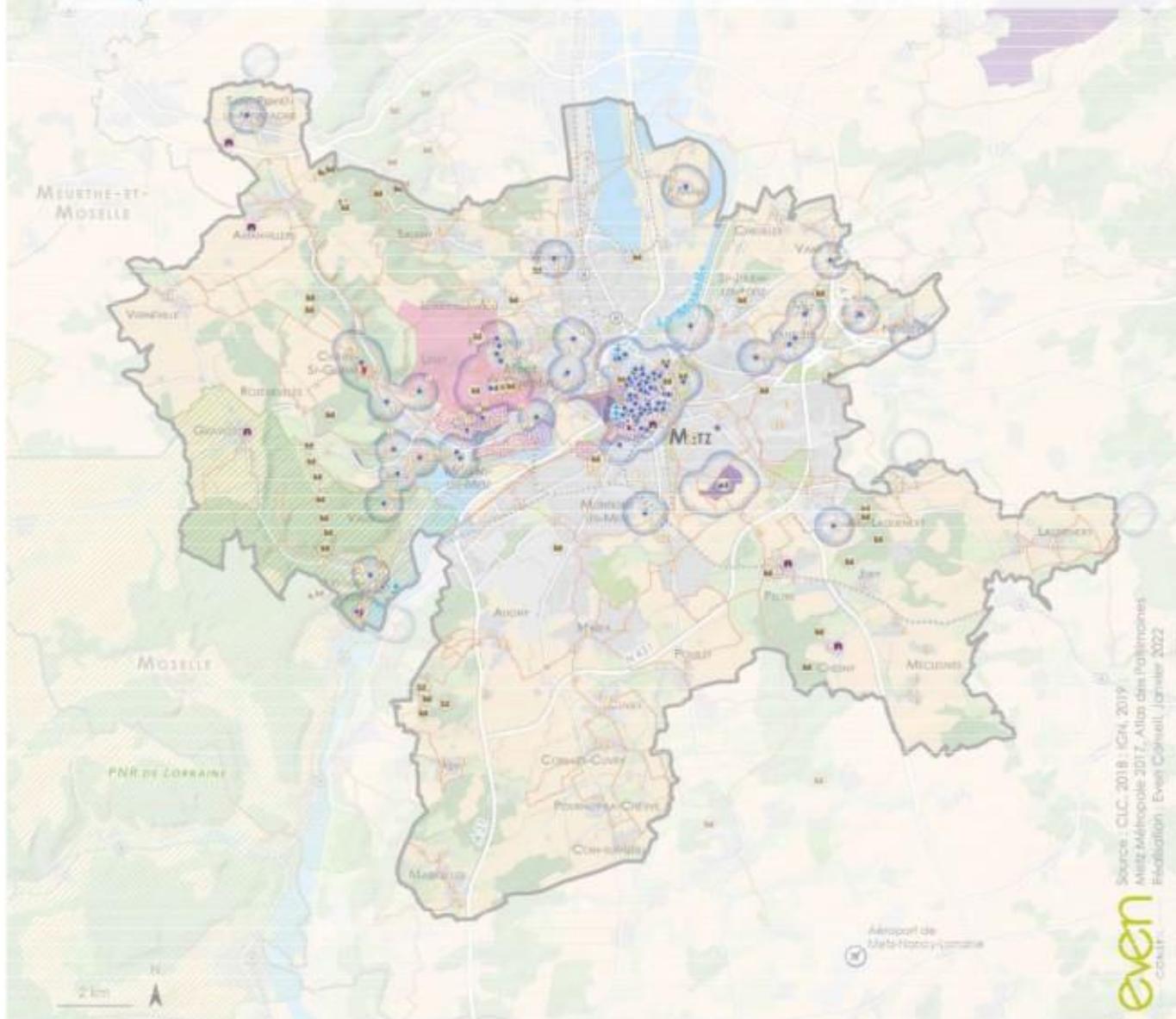
Vue sur la cathédrale de Metz véritable repère paysager, depuis les côtes de Moselle, à Soy-Chazelles - Source : Even conseil



Un patrimoine naturel d'exception préservé par le foncier militaire, ici le Mont Saint-Quentin à Soy-Chazelles
Source : Even conseil



Le château de Mercy, un édifice inscrit aux monuments historiques, Ars-Laquenexy - Source : Even conseil



Source : CLC, 2018 ; IGN, 2019 ; Metz Métropole 2017, Atlas des Patrimoines
Élaboration : Even Cornéli, Janvier 2022



Un patrimoine remarquable reconnu et valorisé

Monuments historiques :

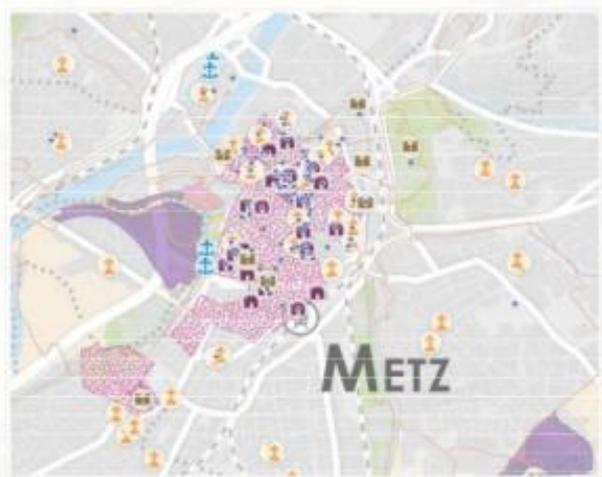
- Monuments historiques
- Périmètre de protection des monuments historiques

Site : Classé Inscrit

- Site Patrimonial Remarquable
- Parc Naturel Régional de Lorraine

Un petit patrimoine marqueur de l'identité messine

- Patrimoine défensif et militaire (forts, ouvrages militaires, ...)
- Patrimoine hydraulique (écluses)
- Patrimoine religieux
- Ruines
- Autre patrimoine d'intérêt (lavoirs, fontaines, chapelles, calvaires)
- Chemin de randonnée



• Qu'est-ce qu'un Plan Paysage ?

Le plan paysage est une démarche volontaire de prise en compte du paysage dans toutes les politiques sectorielles qui contribuent à l'aménagement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie (urbanisme, transports, infrastructures, agriculture, etc.). Outil au service des élus, il permet de renverser le regard pour faire des paysages une véritable source d'attractivité des territoires : en le plaçant au cœur des processus d'aménagement, le paysage devient une formidable ressource et un levier pour le développement local.

En ce sens, il est élaboré de manière collaborative avec une diversité d'acteurs (élus, habitants, associations, techniciens), impliquant les citoyens dans un projet de territoire et donc dans leur cadre de vie.

Avec pour ambition de promouvoir la qualité et la diversité des paysages, et surtout d'en faire une composante opérationnelle de l'aménagement du territoire, le plan paysage comprend trois étapes :

- › L'analyse des paysages existants et de leurs dynamiques d'évolution ;
- › La définition d'objectifs de qualité paysagère partagés, s'appliquant aux différents domaines de l'aménagement du territoire. Ils désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages ;
- › La définition d'un programme d'actions concrètes à mener selon les caractéristiques et objectifs du territoire.

• Plan Paysage du SCOTAM

Le Syndicat Mixte du SCOTAM comprend 225 communes réparties entre 7 EPCI : Metz Métropole, CC Mad et Moselle, CC du Sud Messin, CC Haut Chemin - Pays de Pange, CC Houve - Pays Boulageois, CC Rives de Moselle et CC du Pays Orne Moselle. Engagé en 2017 dans la révision de son SCoT, il s'est lancé de manière concomitante dans l'élaboration de son plan paysage avec pour objectif de mettre en synergie et en complémentarité les actions et plans à l'œuvre à l'échelle de l'Agglomération Messine. Le

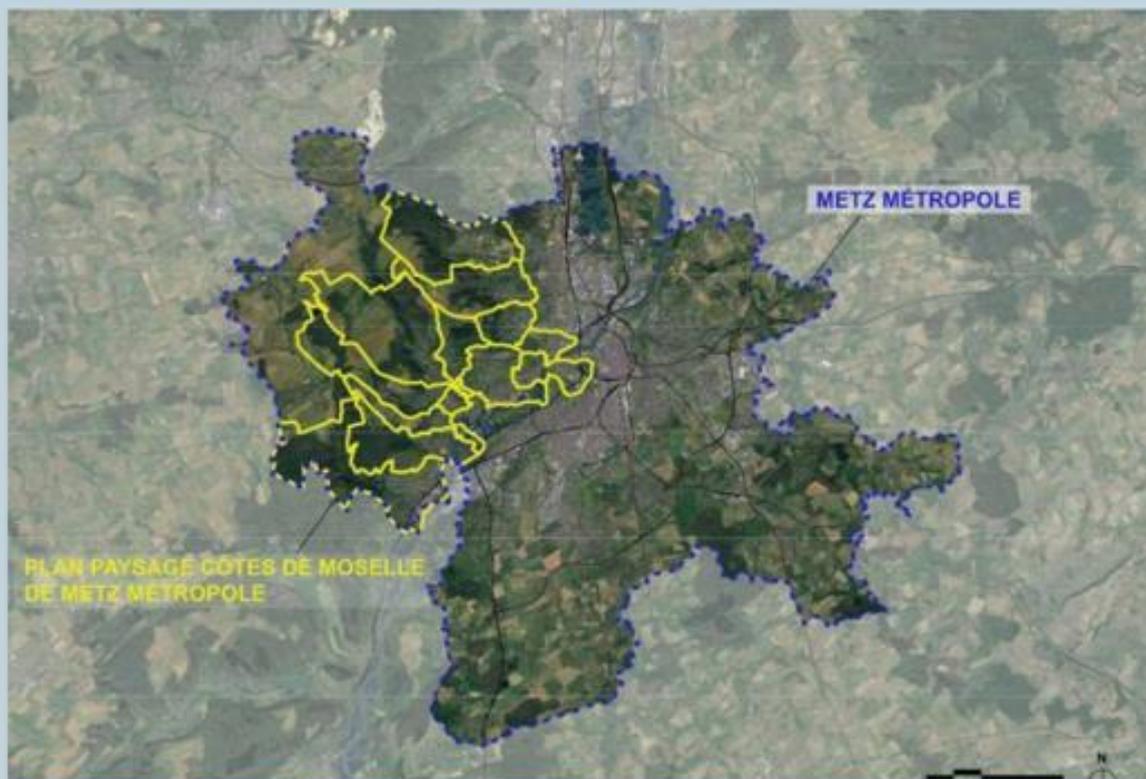
plan paysage du SCoTAM répond ainsi au DOO du SCOTAM 2021 qui fixe dans son DOO l'ambition de diagnostiquer le paysage pour mieux aménager. En effet, l'analyse paysagère proposée dans le Plan Paysage permettra de guider les choix en matière d'aménagement afin de préserver et de valoriser les paysages existants sur le territoire.

Le diagnostic du plan paysage a été publié en mars 2019 et son programme d'action en avril 2020 disponible sur le site <https://www.scotam.fr/fr/paysage>. Les principaux objectifs retenus sont de redynamiser les friches industrielles, agricoles, commerciales, urbaines, militaires, mais aussi de favoriser l'adaptation au changement climatique et d'améliorer la lisibilité du territoire.

Le programme d'actions s'articule autour des 9 pistes suivantes :

1. L'eau : un atout pour aménager l'espace public, une ressource à préserver
2. L'arbre : un atout pour aménager l'espace public autrement, un atout aussi dans les champs
3. Vous avez dit « démarche paysagère » ?
Il s'agit ici de prendre pleinement en compte l'histoire du territoire dans les projets de requalification afin de préserver son identité. On cherchera ainsi à éviter l'uniformisation et la banalisation des paysages
4. Ménager les entrées de villes et de villages
5. Recomposer l'espace pour réduire l'emprise de la voiture
6. Valoriser les pépites : révéler et gérer sur le long terme
Il s'agit de faire connaître et reconnaître les lieux et espaces publics d'intérêt paysager mal connus
7. Révéler l'esprit des lieux : de l'ordinaire au récit
L'objectif est de développer un imaginaire autour des espaces paysagers remarquables
8. La forêt for rêver
9. Faire de la friche un lieu accueillant

- Plan de Paysage des Côtes de Moselle de Metz Métropole



Périmètre du plan paysage des Côtes de Moselle - Source : Plan Paysage des Côtes de Moselle

Dans le cadre de ses récentes compétences, élargies en matière de valorisation du patrimoine naturel et de développement touristique, Metz Métropole a souhaité se doter d'un document de référence permettant d'appréhender cette thématique nouvelle, en y incluant un volet opérationnel fort, ambitieux et concret permettant de préserver et mettre en avant ses singularités paysagères.

Le Plan Paysage des Côtes de Moselle s'inscrit dans la continuité du Plan Paysage du SCOTAM, ainsi que du Plan Paysage « À la reconquête du paysage des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad » de la CC Mad & Moselle, territoire voisin de la métropole (en cours de mise en œuvre).

Celui de la Métropole est en cours d'élaboration. Il puise dans l'expérience et les objectifs définis dans les deux plans afin de poursuivre, d'approfondir et de compléter les intentions et positionnements déjà actés.

Les Côtes de Moselle sont situées à l'ouest du territoire de Metz Métropole. Le Plan Paysage dédié s'applique à 13 communes de la métropole : Saulny, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Scy-Chazelles, Lessy, Châtel-Saint-Germain, Rozé-riuelles, Sainte-Ruffine, Jussy, Vaux, Ars-sur-Moselle. Par ailleurs, certaines zones des Côtes de Moselle sont classées sites Natura 2000.

Les Plans Paysage du SCOTAM et des Côtes de Moselle de Metz Métropole

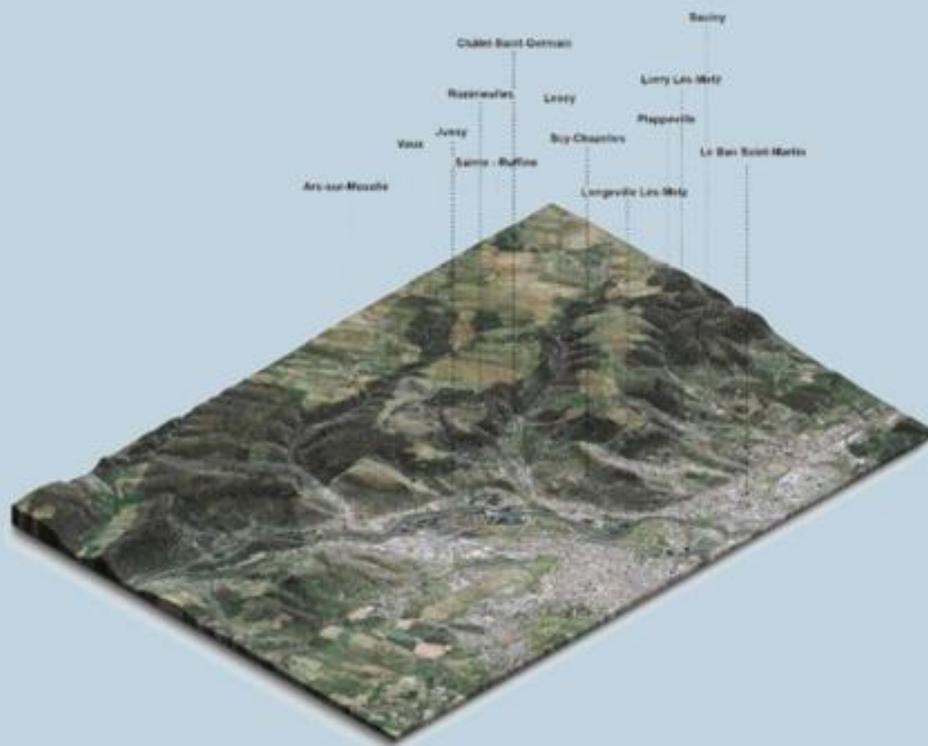
Les objectifs de ce Plan Paysage sont multiples et complémentaires :

- Vers une culture du paysage, une conscience partagée des enjeux (améliorer la connaissance du territoire et de ses enjeux, élaboration d'une stratégie commune d'actions, ...)
- Reconquérir des friches agricoles et militaires (redécouverte des sites emblématiques, soutien d'une agriculture durable et de proximité, ...)
- Préserver le patrimoine naturel (protection de la biodiversité ordinaire et remarquable, trame noire, ...)

- Vers une image plus équilibrée du territoire (dimension rurale et pittoresque, sentiment d'appartenance, ...)

- Activer la dimension touristique du territoire (développement touristique durable, ...)

A l'heure actuelle, le diagnostic du territoire et les objectifs de qualité paysagère ont été publiés. La dernière phase de travail consistant à élaborer le programme d'actions opérationnelles est actuellement en cours. Le plan paysage est disponible à l'adresse suivante : www.paysagescotesdemoselle.com



Source : Plan Paysage des Côtes de Moselle

Transition écologique

1. PRESERVER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE (L'ENCOURAGER PARTOUT)
2. VIVRE AVEC LES RISQUES NATURELS
3. VIVRE EN HARMONIE AU CŒUR DE CES MILIEUX LE JOUR ET LA NUIT

Transition énergétique

7. REDUIRE LES BESOINS ENERGETIQUES
8. REDUIRE LES EMISSIONS DE GES (MOBILITE/ CIRCUITS COURTS)

4. CONTEMPLER ET ÊTRE DANS LES ESPACES PUBLICS
5. HABITER LES CÔTES
6. APPRECIER LES PAYSAGES DE JOUR COMME DE NUIT

9. DEVENIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF (TOURISME, ECONOMIE, CULTURE)
10. REANIMER LES VILLAGES, LES QUARTIERS

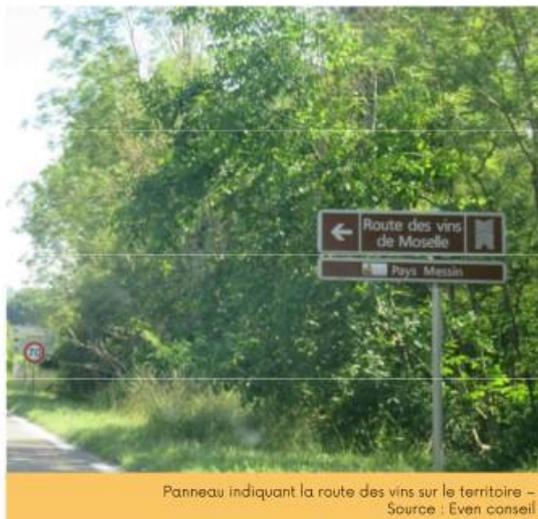
Paysages vivants, connus, lisibles

Développement local

3.1.4. DES PAYSAGES VALORISÉS AU SEIN DE LA MÉTROPOLE

Comme exposé précédemment, au sein du territoire métropolitain, les perceptions des paysages sont grandement influencées par le relief et l'abondance de végétation qui l'accompagne. Les ambiances fluctuent ainsi sans cesse entre intime et monumental : en fond de vallée, les vues sont souvent cadrées par l'horizon boisé des buttes des côtes de Moselle et du plateau lorrain, tandis que depuis ces points hauts s'ouvrent des vues remarquables par la portée lointaine du regard.

Les habitants, interrogés dans le cadre du Plan paysage du SCOTAM, apprécient particulièrement ces points de vue lors de leurs promenades. Néanmoins, peu sont aménagés en véritables belvédères comme le Mont Saint-Quentin. Les vues restent des trésors convoités par beaucoup, mais encore insuffisamment connues et valorisées, voire inexistantes en raison de l'épaisse couverture boisée des buttes et des côtes.



Panneau indiquant la route des vins sur le territoire –
Source : Even conseil

Par ailleurs, les itinéraires pédestres et cyclables ne passent pas toujours par ces points de vue, ce qui ne contribue pas à les faire découvrir aux visiteurs. Le territoire est traversé par plusieurs chemins de Grande Randonnée (GRP entre Côtes de Moselle et Côtes de Meuse, GR5 et ses variantes, Voie Verte le long de la Moselle, et une vingtaine de circuits sous forme de petites boucles permettant de découvrir les richesses paysagères locales), qui desservent les vallées et convergent vers Metz. Le maillage est donc plus riche à l'ouest, avec par exemple le GR de Pays « entre les côtes de Moselle et les côtes de Meuse » (Châtel Saint-Germain, Lessy, Mont Saint-Quentin, etc). La Moselle et la Seille sont quant à elles bien valorisées par des itinéraires de découverte : la Moselle est longée par la véloroute l'Echappée Bleue et bénéficie ainsi d'aménagements pour les modes doux sur l'ensemble de la vallée.



3.1.5. DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE MODIFIANT LES PAYSAGES

A. Des paysages naturels et agricoles qui tendent à se simplifier

De nombreuses initiatives de valorisation du patrimoine naturel et bâti sont en cours sur le territoire. De plus, un certain nombre de dynamiques d'évolution du territoire viennent modifier progressivement les paysages messins.

Au niveau des côtes et buttes boisées, l'omniprésence de la végétation crée un cadre vert qui contribue à la qualité paysagère du territoire. Toutefois, les dynamiques de progression de cette végétation peuvent parfois participer à la fermeture de certaines vues et milieux ouverts. L'entretien des pelouses calcaires, particulièrement fragiles, est essentiel à leur maintien et donc à la maîtrise de la fermeture des paysages.

En parallèle, la vallée de la Moselle accueille de nombreuses activités et infrastructures routières, ferroviaires et fluviales. Entre chaque infrastructure, les interstices se boisent, ce qui vient gêner la visibilité des cours d'eau et plans d'eaux y compris depuis les coteaux, et rend l'accès à l'eau difficile. En conséquence, les paysages lacustres des anciennes gravières (à Vaux, Jussy, Moulins-lès-Metz, Woippy) et les vallées (ruisseau des Chiloux à Woippy, Lorry-lès-Metz et Metz par exemple) deviennent une richesse confidentielle, voire insoupçonnée, pourtant porteuse de nombreux potentiels pour le cadre de vie local et son attractivité (promenade, pêche, activités nautiques, biodiversité...).

De la même manière, le territoire présente des friches militaires et d'activités, des délaissés urbains qui représentent un véritable potentiel paysager chargé de l'histoire du territoire à revaloriser. Par exemple, il est possible de s'appuyer sur ces espaces pour rouvrir des points de vue et recréer des liens physiques et visuels avec les paysages d'eau, permettant de rendre la Moselle de nouveau lisible dans les paysages messins (faciliter l'accès à l'eau et le franchissement de la vallée, renouer le contact entre les habitants et l'eau, renforcer le réseau de liaisons douces pour accéder aux bords de Moselle...). Ces friches sont progressivement reconquises par la Métropole dans le cadre de projets de réaménagement qui peuvent constituer des leviers pour concrétiser ce potentiel.

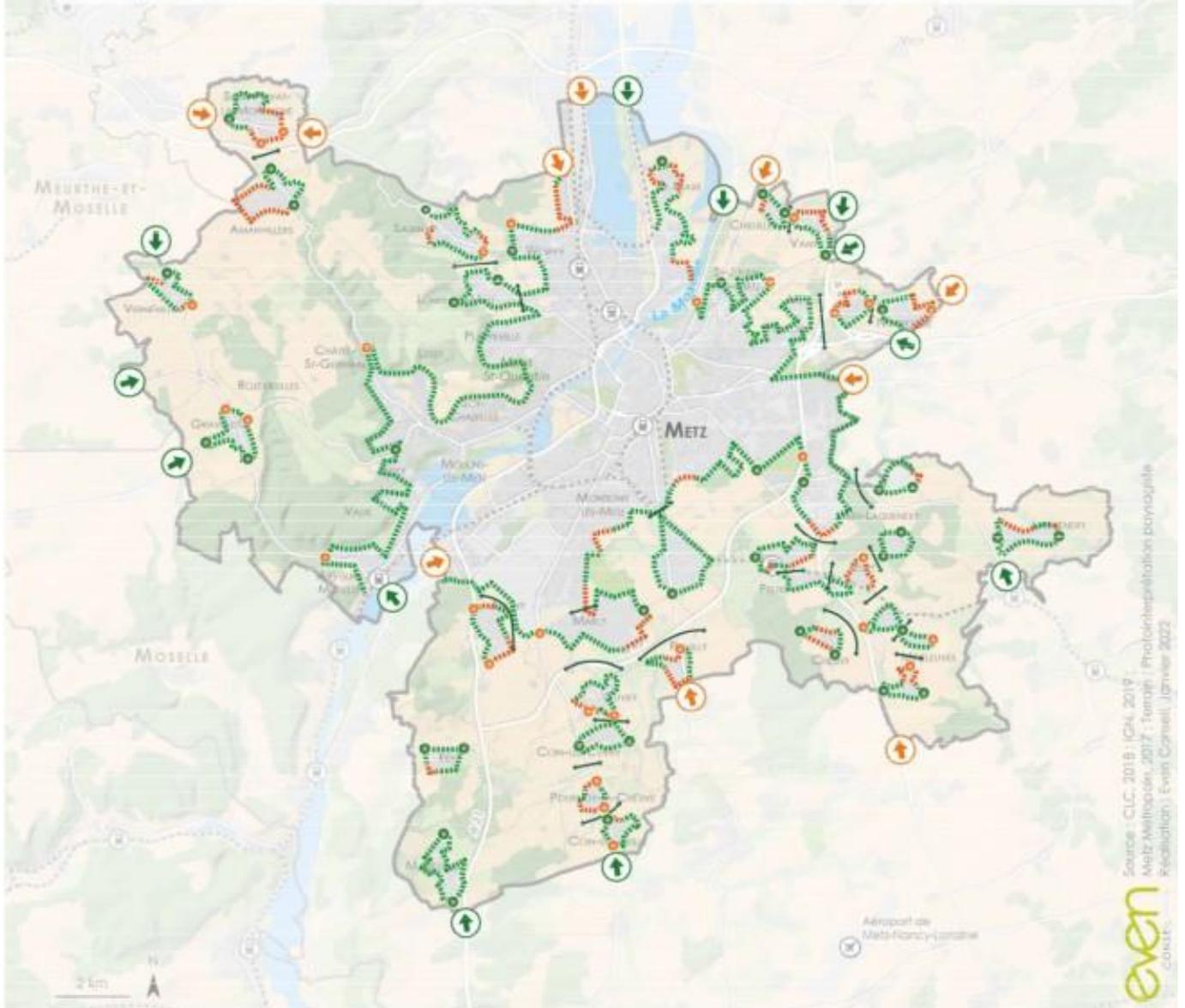
En savoir plus : cahier thématique "bilan de la consommation foncière".

Par ailleurs, du fait des modifications dans les pratiques agricoles (observées à l'échelle nationale notamment) on observe une simplification relative des paysages sur les plateaux cultivés. Au cours des dernières décennies, de vastes étendues de grandes cultures ont progressé au détriment des paysages de mosaïque agricole enrichie par les haies et autres végétations structurantes. Or, ces éléments jouent un rôle important contre l'érosion des sols et pour la biodiversité. Leur préservation constitue donc un enjeu fort, notamment au niveau des plaines agricoles.

B. Interfaces : des franges urbaines sensibles qui bénéficient du caractère boisé du territoire permettant une meilleure intégration

Les paysages agricoles s'étant davantage ouverts et simplifiés, les nouvelles constructions en extension de l'enveloppe urbaine sont plus visibles depuis le lointain. Ainsi, les lotissements, présentant souvent des formes répétitives et s'appuyant peu sur les formes urbaines locales, ont entraîné une banalisation progressive des paysages périurbains et des villages. Cette dynamique est visible au niveau des franges urbaines, tout particulièrement où les espaces agricoles dénudés rencontrent un urbanisme peu intégré dans son environnement immédiat, engendrant ainsi des impacts paysagers peu valorisants.

Au sein de l'Eurométropole, cette sensibilité paysagère se retrouve essentiellement au niveau des plaines agricoles du Pays Haut et du Plateau Lorrain (par exemple Amanvillers, Pouilly, Chesny, Noisseville...). Le cœur d'agglomération de la Métropole en revanche bénéficie d'une bonne intégration paysagère en raison du caractère très boisé du territoire. Au niveau des Côtes de Moselle et de la



Source : CLC, 2018 ; ICA, 2019 ; Metz Métropole, 2017 ; Terrapin / Photomorphologie paysagère
Réalisation : Evrin Cornu, Janvier 2022
even
consult

C. Des entrées de ville globalement qualitatives mais fragilisées par l'urbanisation

Les entrées de territoire et de villes marquent et influencent fortement la perception du territoire, car elles véhiculent les premières images des paysages locaux aux visiteurs et habitants. Elles constituent des lieux de transition entre différentes typologies d'espaces : agricoles, naturels ou bâtis. Elles peuvent correspondre à un espace précis, comme un franchissement en « porte » (entrée marquée par un bâti monumental, double alignement d'arbres remarquables...), ou bien à des espaces plus étendus, le long d'axes routiers majeurs dans un continuum urbain par exemple.

Vecteurs de l'image du territoire, la qualité des entrées de ville et de territoire constitue un enjeu important des documents d'urbanisme. Il est désormais nécessaire de travailler sur ces espaces notamment suite au Grenelle de l'Environnement et aux tendances récentes observées de constructions peu qualitatives en entrée de ville ou d'agglomération (rupture avec les formes urbaines existantes qui dégrade les paysages).

Une entrée de ville ou de territoire de qualité doit permettre d'apporter une lecture efficace des lieux et ainsi renvoyer une image positive au moment de la phase d'approche (piétonne, automobile, cycliste...). Elle se définit par sa bonne intégration par rapport à son contexte paysager. Massifs boisés, bosquets, haies ou murets de pierre donnent un cadre et une structure à ces espaces « vitrines » et rappellent le socle paysager dans lequel s'ancre la Métropole. Au contraire, une entrée ou porte de territoire est peu qualitative lorsqu'aucune identification au lieu n'est possible (pollution visuelle générée par une publicité abondante ou désordonnée en bordure de la voie, absence de signalétique, etc).

De manière générale, les entrées de ville de l'Eurométropole sont plutôt qualitatives, comme le présente la carte ci-avant. Celles-ci sont globalement valorisées par l'omniprésence de nature et le relief, qui crée parfois des entrées en surplomb donnant à voir les clochers d'églises, etc. Les entrées sont globalement bien signalées et présentent parfois des aménagements récents (modes doux, bacs végétalisés...).

En revanche, en lien avec la présence de franges urbaines abruptes, une partie des entrées de villes sont fragilisées par des nouvelles constructions peu intégrées dans le grand paysage (absence de transition entre espaces agricoles et bâtis, nouvelles constructions en rupture avec la silhouette urbaine et les caractéristiques architecturales des villes...), Les secteurs où s'opère un fort développement urbain essentiellement pavillonnaire sont donc les plus sensibles.

C'est le cas de la commune de Metz par exemple, au niveau de la traversée de la Moselle rue du Fort Gambetta, où les enjeux paysagers se couplent à des problématiques de circulation et de pollution. Depuis cette rue, à gauche se trouve l'unité biomasse UEM, à droite le centre de valorisation des déchets d'Haganis. La même problématique se présente à Woippy. Depuis l'avenue de Thionville (Metz), on trouve de nombreuses enseignes commerciales de part et d'autre de la départementale, et une présence forte de l'automobile. Ce type de dispositifs tend à banaliser les paysages et entraîne une perte de lisibilité qui participe à la dégradation de ces entrées de ville.

Dans les villages ruraux, l'étalement urbain en lotissements marque de plus en plus les paysages, modifiant leur identité et leur caractère, mais altérant également la qualité de leurs entrées. À titre d'exemple, Saint-Privat-la-Montagne connaît une présence importante d'habitat pavillonnaire et de petits collectifs (depuis la RD7 et la RD643). Ces extensions urbaines récentes, en rupture avec les formes urbaines traditionnelles présentent parfois un manque de cohérence avec le tissu environnant. De plus, étant localisées en dehors du tissu bâti existant, ces extensions créent de nouvelles franges en entrée de ville, qui, additionnées à un manque d'insertion paysagère, engendrent des transitions brutes entre les zones agricoles, naturelles et les zones urbaines. Finalement, en se développant, ces formes urbaines banalisent le paysage et questionnent sur l'identité urbaines de ces bourgs en créant des ambiances « périurbaines ».

En savoir plus : Cahier thématique « Morphologie urbaine et patrimoine »

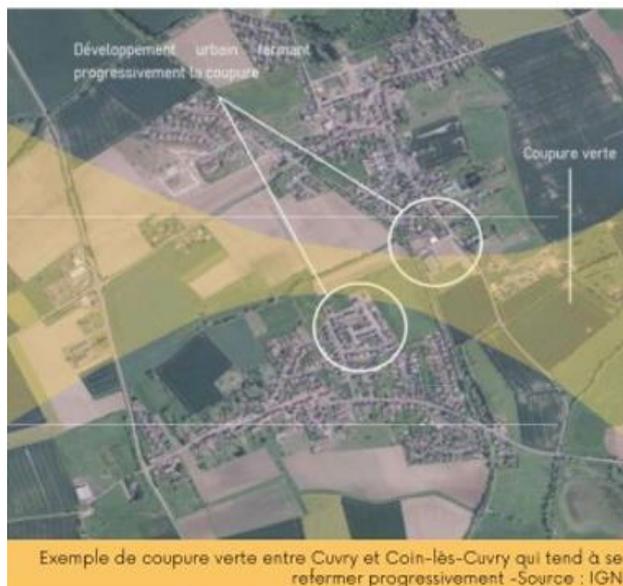
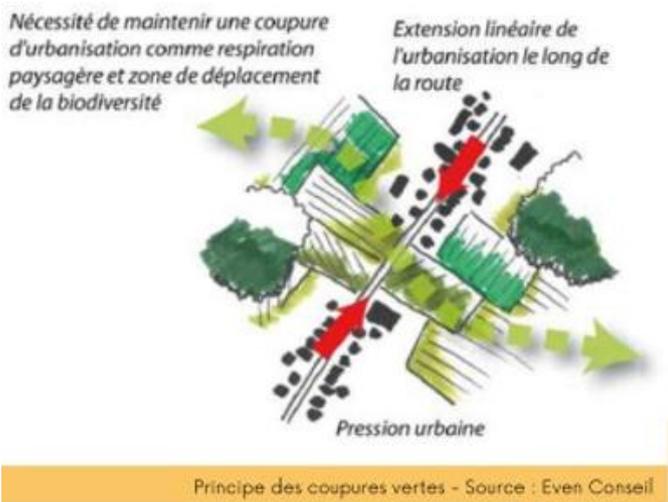
D. De nombreuses coupures vertes à maintenir

Si le cœur d'agglomération de Metz Métropole forme un tissu urbain continu, ponctuellement interrompu par les cours d'eau et leurs abords végétalisés (la Moselle, la Seille, le ruisseau de Woippy, ...) et des espaces agricoles résiduels intégrés au tissu urbain, l'enveloppe des villages alentours reste bien distincte.

Entre chaque village, il existe donc ce qu'on appelle une coupure d'urbanisation, ou coupure verte : un espace naturel ou agricole séparant deux agglomérations. Ces coupures donnent de la lisibilité aux villages dans le grand paysage, facilitent la circulation de la biodiversité, et jouent un rôle dans la résilience du territoire (tamponnement des eaux pluviales, agriculture de proximité...).

Néanmoins avec les dynamiques d'extension urbaine observées dans les décennies passées, l'épaisseur de ces coupures vertes a eu tendance à diminuer au gré des opérations d'aménagement. Ces évolutions sont donc à maîtriser afin d'éviter la fermeture de ces espaces essentiels, et la création de continuum urbains.

Ainsi, une attention particulière doit être portée aux coupures vertes identifiées sur la carte ci-avant, afin d'éviter leur fermeture progressive.





Nouveau quartier en extension n'entretenant pas de liens paysagers avec son environnement proche- Saint-Privat-la-Montagne Source : Even Conseil



Absence de transition paysagère -Source : Even Conseil



Frange urbaine intégrée dans le grand paysage - Source : Even Conseil

3.1.6. SYNTHÈSE



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> › Des milieux aquatiques et humides (vallée de la Moselle, de la Seille, ...) riches participant à la fois à la qualité des paysages et jouant un rôle essentiel dans la maîtrise du risque inondation › Des haies et des bosquets présents au niveau des espaces notamment sur le plateau lorrain participant à l'animation des paysages et à la gestion des risques (notamment d'inondation) › Une forte présence des milieux naturels et agricoles (2/3 du territoire) participant à la qualité des paysages mais jouant également un rôle multifonctionnel (réservoir de biodiversité, espace de loisir, lutte contre le ruissellement, limitation des îlots de chaleur, ...) › Des espaces boisés notamment présents sur les côtes de Moselle participant à la qualité des paysages messins, jouant un rôle de réservoir de biodiversité et un rôle dans le stockage du carbone › Des jardins et des vergers présents au sein ou en périphérie des espaces urbanisés participant à la qualité du cadre de vie et jouant un rôle dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains 	<ul style="list-style-type: none"> › Une urbanisation en extension impactant la qualité des paysages (notamment des entrées de ville) › Une simplification des paysages agricoles passés ayant eu un impact sur la lutte contre l'érosion des sols, la qualité et le stockage des eaux ou encore la préservation de la biodiversité (rôle de corridor écologique)
Dynamique pressenties en l'absence de PLUi	
<ul style="list-style-type: none"> › Des dynamiques de renouvellement d'espaces patrimoniaux en friches qualifiant les tissus urbains et valorisant le patrimoine historique : des démarches à poursuivre (ex : Hôpital Bon Secours à Metz) › Une volonté de protection et de mise en valeur du réseau hydrographique › Un cadre de vie de qualité à l'appui de la forte présence du végétal et des paysages d'eau › De nouvelles extensions urbaines dont l'insertion paysagère est complexe › Une banalisation par l'uniformisation des opérations (routes, bâtis, clôtures, végétation...). 	

Enjeux	Hiérarchisation
› Préserver la structure et les singularités des paysages messins, entres monumentalité et intimité	+++
› Révéler la présence de l'eau et notamment les paysages en eau de la vallée de la Moselle	+++
› Valoriser et mettre en réseau le patrimoine local, en particulier défensif et militaire sur les hauteurs du territoire	++
› Ouvrir et aménager des belvédères au niveau des Côtes de Moselle	++
› Œuvrer pour une diversification des paysages agricoles, en s'appuyant sur l'héritage et l'identité du territoire : viticulture, maraîchage, vergers, ...	+++
› Freiner les dynamiques d'extension urbaine et travailler les franges urbaines pour intégrer les constructions dans le grand paysage (notamment Pays Haut, plateau lorrain et vallée de la Seille)	+++

3.2. Des continuités écologiques riches et diverses

3.2.1. QU'EST-CE QUE LA TRAME VERTE ET BLEUE ?

A. Un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité

La trame verte et bleue (TVB) poursuit un objectif de restauration et de maintien des continuités écologiques. Ce réseau d'espaces naturels doit permettre aux différentes espèces, animales et végétales, de se déplacer ou se disperser, s'alimenter, se reproduire, se reposer et donc d'assurer leur survie, et de rendre des services écosystémiques.

On distingue de 2 types de composantes dans la Trame Verte et Bleue (TVB) :

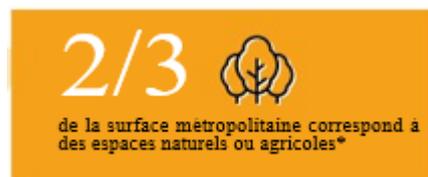
› Les réservoirs de biodiversité : ce sont les milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Les conditions vitales au maintien de la biodiversité et à son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y trouver les conditions favorables à son cycle biologique : alimentation, reproduction, repos...).

› Les corridors écologiques : ce sont des espaces de nature plus « ordinaire » permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration). On distingue deux types de corridors :

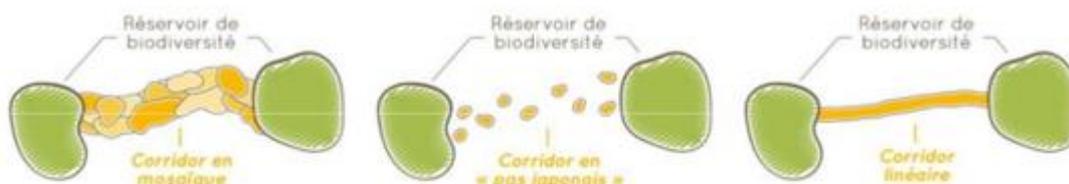
- Les corridors linéaires : ils présentent une continuité au sol, sans obstacles, et permettent de relier deux réservoirs de biodiversité de façon linéaire. Ils permettent les déplacements de la faune terrestre (mammifères notamment). Exemple : alignements d'arbres, haies, ...

- Les corridors en pas japonais : ils sont localisés en îlots ponctuels, et permettent d'assurer les échanges entre les réservoirs de biodiversité pour la faune volante (chiroptères, avifaune, insectes). Exemple : jardins dans le tissu pavillonnaire, espaces verts publics, petits bosquets.

Dans le contexte métropolitain messin, où un tiers de la surface est urbanisée et où l'étalement urbain a pris de l'ampleur les vingt dernières années, l'outil de la TVB métropolitaine est essentiel pour assurer la protection de la biodiversité. Cette urbanisation importante, notamment au niveau du sillon mosellan, pose la question primordiale de la place de la « nature en ville », source d'attractivité et de bien-être pour les ménages, mais aussi de nombreux services écosystémiques que les milieux naturels et semi-naturels rendent au fil des saisons (filtrations de polluants, limitation du risque inondation, etc..). Dans son projet métropolitain, Metz Métropole affirme d'ailleurs son ambition de devenir « métropole de l'écologie urbaine et humaine », en conciliant les besoins de développement avec les impératifs de préservation de l'environnement et les nouvelles aspirations des populations à plus de nature. Mais les enjeux de la TVB ne se limitent pas à la question de la nature en ville.



*Source : MATIC



Différents types de corridors écologiques - Source : Trame Verte et Bleue de Metz Métropole

B. Le rôle multifonctionnel de la Trame Verte et Bleue

Les espaces de la Trame Verte et Bleue ne sont pas voués à être sanctuarisés. Ils s'intègrent dans le territoire en participant au bon fonctionnement des écosystèmes, mais sont également porteurs de fonctions sociales et économiques, en rendant des services à la collectivité, notamment :

- › La structuration des paysages et l'amélioration du cadre de vie ;
 - › La santé (développement du réseau de liaisons douces, rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air et par conséquent, sur la santé des habitants) ;
 - › La prévention des risques et des nuisances (gestion de l'eau, écran anti-bruit, ...) ;
 - › L'épuration de l'air et de l'eau (absorption de certaines particules fines et polluantes, rafraîchissement de la ville ...)
 - › L'adaptation des villes aux dérèglements climatiques (régulation des phénomènes d'inondation par débordement de cours d'eau et lié au ruissellement, zones de fraîcheur pour les habitants lors des fortes chaleurs, stockage du carbone, ...)
 - › Des fonctions économiques et nourricières (production agricole, sylviculture, support de l'activité touristique) ;
- › Un enjeu énergétique (développement du bois-énergie).

Le développement d'une Trame Verte et Bleue dépasse donc son rôle pour la biodiversité et présente un intérêt réel pour améliorer la qualité des paysages et la qualité du cadre de vie sur le territoire. L'objectif est donc de définir un réseau écologique sur le territoire de Metz Métropole, fonctionnel pour la biodiversité tout en y associant des usages pour les habitants et les activités du territoire.

